Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 1 Rajeb 1441
25 Février 2020

N° 16

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **450**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **450**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **456**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **463**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **467**
Avis aux créanciers..... **471**
Convocations
Sociétés anonymes **472**
Sociétés à responsabilité limitée **478**
Autres sociétés **478**
Actes Administratifs
Avis au public **478**
Divers
Avis au public..... **479**
Rectificatifs **480**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la SICAV OPPORTUNITY **481**
Bilan de la SICAV PROSPERITY **484**

CONSTITUTION

Autres sociétés

Constitution de personne physique

Nom et prénom : Marwene Ben Belgacem Elfkih

Siège social : Lot Salem S2 Matmata Nvlle 6044

Carte d'Identité : N°07167251

Activité : Vente BOIS .FER.VERR

Matricule fiscal : 1407031/X/N/C/000

Date de début d'activité : Le 5/6/2015.

2020R00353SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Décision de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 14 février 2020

et du Conseil d'Administration réuni le 14 février 2020

La Compagnie Fromagère - SA «CF»

Notice d'Information relative à l'augmentation du capital en numéraire

Application des articles 164, 302 et suivants du code des sociétés commerciales.

I.U : 1045791V

MF : 1045791/V/A/M/002

1. Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne.

2. Siège social : Immeuble le Dôme, Rue Lac Léman, Les Berges du Lac - Tunis.

3. Durée de vie de la société : 99 ans de la date de sa constitution définitive.

4. Capital social : 24 311 000 Dinars divisé en 173 650 actions de 140 Dinars chacune

5. Objet social (article 3 des statuts) :

- La fabrication de produits destinés à l'alimentation humaine à partir de caillé de lait animal ou dérivés du lait.

- La fabrication, le conditionnement et la commercialisation du lait et dérivés, et la production et vente de tout produit agroalimentaire.

6. Nationalité : Tunisienne.

7. Régime fiscal : Droit commun.

8. Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire : L'assemblée générale extraordinaire de la Compagnie Fromagère réunie le 14/02/2020 a décidé d'augmenter le capital social de 10 000 480 DT pour le porter de 24 311 000 DT à 34 311 480 DT et l'émission de 71 432 actions nouvelles de valeur nominale de 140 dinars chacune et donne délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à la réalisation de la dite augmentation de capital en numéraire par voie d'émission d'actions ordinaires sur deux étapes.

9. Procès-verbal du Conseil d'Administration : le conseil d'administration de la Compagnie Fromagère réuni après l'assemblée générale extraordinaire à savoir le 14/02/2020 décide de réaliser la première étape de l'augmentation du capital social pour un montant de 5 000 240 DT pour le porter de 24 311 000 DT à 29 311 240 DT et l'émission de 35 716 actions nouvelles de valeur nominale de 140 dinars chacune.

10. Droit préférentiel de souscription : L'assemblée générale extraordinaire cité ci-dessus a décidé la suppression des droits préférentiels des souscriptions pour certains actionnaires et la réservation de la souscription à l'augmentation du capital à la société SAVENCIA FROMAGE & DAIRY INTERNATIONAL SAS, société de droit français et la Société DELICE HOLDING-SA, «DH» SA.

11. Dépôt des fonds : Les fonds versés à l'appui des souscriptions à la première partie de l'augmentation du capital en numéraire seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès d'Attijari Bank, Agence Centre d'Affaires du siège, sous le numéro 04135217006231699704.

12. Modalités et délais de délivrance des titres : Les souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire seront constatées par une attestation de propriété délivrée par la Compagnie Fromagère.

13. Jouissance des nouvelles actions : Les actions nouvelles souscrites (35 716 actions) porteront jouissance en dividendes à partir de la date fixée par le Conseil d'Administration.

14. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes : Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions émises.

15. Régime de négociabilité : Les actions sont librement négociables suivants les stipulations statutaires.

16. Apport en nature : Néant.

17. Tout actionnaire, détenant au moins le nombre minimum d'actions fixé par la loi dans le capital de la société a le droit pour assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité et d'une inscription de ses actions sur un compte tenu par la société.

18. Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

19. Modalités de convocation des assemblées : Suivant les conditions légales.

20. Les conditions d'affectation des résultats : Conformément aux dispositions statutaires et la réglementation en vigueur.

21. Dépôt provisoire en date 17 février 2020 au Registre National des Entreprises du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et du Conseil d'Administration du 14/02/2020 sous le numéro de dépôt : AC01442020.

22. Le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à partir de la date de la publication au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2020R00352SANB2

Appel à candidatures

Pour la désignation d'un nouvel administrateur

Représentant les actionnaires minoritaires

au Conseil d'Administration de la société Poulina Group Holding

La société Poulina Group Holding (PGH)

Capital Social : 180 003 600 DINARS.

Identifiant Unique N°1058891 R

Siège social GP1 KM12 EZZHRA

A l'occasion de l'arrivée à terme du mandat de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, la société Poulina Group Holding invite, par le présent avis, les candidats intéressés, à participer à cet appel à candidatures pour l'élection d'un nouveau représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la société Poulina Group Holding.

I- Conditions de participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être parmi les actionnaires détenant des actions avant l'introduction de la société Poulina Group Holding en bourse.

- Ne pas faire partie du personnel de la société Poulina Group Holding ou de l'une de ses filiales.

- Ne pas être détenteur de plus 0,05 % du capital social de la société Poulina Group Holding pour les actionnaires personnes physiques soit l'équivalent de 90000 actions.

- Ne pas être détenteur de plus 0,1% du capital social de la société Poulina Group Holding pour les actionnaires personnes morales soit l'équivalent de 180000 actions.

- Remplir les conditions prévues par l'article (193) du code des sociétés commerciales (ne pas être en faillite, condamné pour crime ou délit…).

-Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, administrateur, gérant…) dans une société concurrente à une des filiales de Poulina Group Holding.

II- Constitution du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

1) La Fiche de candidature (Annexe 1) dûment remplie et signée par l'intéressé.

2) La déclaration sur l'honneur (Annexe 2) signée et légalisée, certifiant que le candidat n'est pas frappé des interdictions énoncées par l'article 193 du code des sociétés commerciales.

3) Les documents justifiant les qualifications et compétences du candidat, accompagnées des copies des diplômes.

4) Une copie de la Carte d'Identité Nationale pour les personnes physiques et une copie du Registre National des Entreprises pour les personnes morales.

5) Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter.

6) (les) attestation(s) du nombre d'actions revenant au candidat ou à la personne morale qu'il représente à la date d'envoi de la demande de candidature.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents cités ci-dessus ou parvenu après les délais impartis sera automatiquement éliminé.

III- Envoi du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit parvenir à la société Poulina Group Holding par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge (le cachet Arrivée du bureau d'ordre de la société faisant foi) à l'adresse suivante :

Société Poulina Group Holding

GP 1 KM 12 BOUMHEL 2034

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Société Poulina Group Holding, doit porter la mention apparente suivante :

A ne pas ouvrir

Appel à candidatures

Désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la société Poulina Group Holding

La date limite de la réception des dossiers de candidatures est fixée au 16 Mars 2020.

IV- Dépouillement des dossiers de candidatures :

La société Poulina Group Holding procédera au dépouillement des dossiers parvenus dans les délais fixés dans l'avis d'appel à candidatures et établira la liste des

candidats remplissant les conditions sus indiquées, compte tenu de la satisfaction des conditions d'éligibilité.

Une notification sera adressée, par la société Poulina Group Holding, aux candidats retenus par lettre recommandée à leurs adresses ainsi que leurs emails indiquées dans la Fiche de candidature.

V- Election du représentant des actionnaires minoritaires :

- Une Assemblée Spéciale sera convoquée, au courant du mois d'avril 2020, au cours de laquelle les actionnaires minoritaires choisiront parmi les candidats retenus leur nouveau représentant. Les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter.

La date et le lieu de cette Assemblée Spéciale seront portés à la connaissance du public par publication au JORT et dans les bulletins du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, sur le site web de la société Poulina Group Holding(www.poulinagroupholding.com.) et dans deux quotidiens locaux dont un en langue arabe.

- Le nom de la personne élue sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Poulina Group Holding, appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

FICHE DE CANDIDATURE

- Nom et Prénom / Raison Sociale

- N° CIN / Registre National des Entreprises

- Adresse Code postal

- Téléphone : Fixe GSM

- E-mail :

- Profession / Activité

- Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale

- Autres qualifications du candidat dans le domaine

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Je soussigné

- Nom et Prénom / Raison Sociale

- N° CIN / N° Registre National des Entreprises

- Adresse Code postal

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société Poulina Group Holding ;

Déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales.

2020R00379SANB2

Augmentation du capital par conversion des créances de deux millions de dinars (2.000.000).

Société Challenge Holding

Société Anonyme

Siège social : 8 Rue 8601 Charguia 1 - 2035 Cité Khadhra Tunis

Matricule fiscal : 1367186S/A/M/000

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire enregistrée à la recette des finances de Tunis du 17/2/2020 sous le n° 96350071, quittance n° M001426, a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n° AC01452020 en date de 17/2/2020.

Les actionnaires de la société challenge Holding ont décidé d'augmenter le capital de la société par conversion des créances de deux millions de dinars (2.000.000). L'augmentation de cinq cent mille dinars à deux millions et cinq cent mille dinars (2.500.000). En émettant mille actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dinars (10) par action. Il est entièrement souscrit en espèces et payé en totalité pour la souscription.

2020400453SANB2

Clôture de la phase de liquidation

Attijari VALEURS SICAV «société en cours de liquidation»

Siège social : Imm Fekih, Rue des Lacs Mazurie, Les Berges de LAC-Tunis

Capital : 500 000 Dinars

MF: 0492473Q/N/M/000

Identifiant Unique : 0492473Q

Le liquidateur de la société «Attijari valeurs SICAV» informe tout intéressé de la clôture de la phase de liquidation Les sommes revenant aux actionnaires qu'ils n'ont pas réclamées, ont été déposées à la caisse des dépôts et des consignations, quittance n° M033833, recette des finances Bab Bnet, Tunis.

2020400479SANB2

Clôture de la phase de liquidation

Attijari Placements SICAV «société en cours de liquidation»

Siège social : Imm Fekih, Rue des Lacs Mazurie, Les Berges de LAC, Tunis

Capital : 500 000 Dinars

MF : 0492474R/N/M/000

Identifiant Unique : 0492474R

Le liquidateur de la société «Attijari placements SICAV» informe tout intéressé de la clôture de la phase de liquidation. Les sommes revenant aux actionnaires qu'ils n'ont pas réclamées, ont été déposées à la caisse des dépôts et des consignations, quittance n° M036396, recette des finances Bab Bnet, Tunis.

2020400480SANB2

Extraits des procès verbaux du conseil d'administration

Et de l'assemblée générale ordinaire

Société Financière de Recouvrement

DES CREANCES «SOFINREC»

Société anonyme au capital de 13.775.000 Dinars

Immeuble l'Atrium Bureau n° 14 Rue de l'Ile Rhodes Les Jardins du Lac 1053 Les Berges du Lac II - Tunis

RCS n° B120262001

MF : 000/M/P/758657 W

En vertu des procès verbaux du conseil d'Administration et de l'assemblée générale ordinaire tenus le Mercredi 12 février 2020 et enregistrés à la recette des finances Les Berges du Lac en date du 13 Février 2020, respectivement, quittance n° M 016440, enregistrement n° 20701109 et quittance n° M 016441, enregistrement n° 20701110 dont un original de chacun des deux procès verbaux ont été déposés au registre national des entreprises le 18 Février 2020 sous le n° 202013109 :

Le conseil d'administration décide et l'assemblée générale ordinaire ratifie la nomination de Monsieur Salah Hosni en qualité de président du conseil d'administration en remplacement de Madame Nadia Soudani et ce pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

2020400482SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Cession aux tiers

Société Hôtelière des Oasis Touristiques Tunisiennes «SHOTT»

Règlement judiciaire N° 520

RC : B0138512007

MF : 0023712/B

CNSS : 114074/02

Siège Social : Hôtel Ibn Khaldoun, 30 Rue El Koweït 1002 Tunis.

La chambre du conseil du tribunal de première instance de Tunis a décidé le 12/2/2020 ce qui suit :

1- D'accepter l'offre de la société «SOBATRAP» pour l'acquisition de l'Hôtel Yadis Tozeur appartenant à la société Hôtelière des Oasis Touristiques Tunisiennes «SHOTT».

2- Reprendre la publication de la cession des lots suivants :

- Hotel Yadis Kebili

- Usine de Traitement et d'emballage de dattes (Dghèche)

3- L'insertion de ce jugement au registre national des entreprises et l'information de la commission de suivi des entreprises economiques.

2020T00232SRLB2

Société ETOILE DU NORD

S.A.R.L au capital de 1.000 Dinars

M.F : 0425340C/N/M000

CNSS : 226101-91

Suivant le P.V de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24/01/2020 enregistré à la recette des finances avenue de la Gare le 24/01/2020, quittance n°M005313 et enregistrement n°20700513 ; il a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro 20207214 en date de 29/01/2020; il a été décidé de nommer Mr. Tawfik Elbahri titulaire de CIN n°00000596 gérant et que Mme Selima Debabi titulaire de CIN n°08716041 cogérante de la société.

2020T00243SRLB2

Société NOUR BATTERIES INDUSTRIELLES S.A.R.L

Capital social : 650 000 Dt

Siège social : Route de Sousse km 6-Mégrine

RC : B023505072006

MF : 1505683C/A/M/000

En vertu de l'acte de cession de parts sociales enregistré à la recette des finances Mégrine le 24/01/2020 sous le numéro 20100349 quittance numéro M008176 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises à Tunis le 20/02/2020 sous reçu de dépôt n°202013849, il a été décidé :

- Cession de la «Compagnie Internationale de Leasing SICAR» son matricule fiscal : 0381878SAM000 de sa totalité de parts sociales dans NBI représentée par «32000 parts» d'une valeur nominale de 10 dt à la Société Nouvelle des Accumulateurs NOUR, son matricule fiscal :

1027384FAM000.

- La Nouvelle répartition des parts sociales sera comme suit :

- Fethi Ghali : 49000 parts.

- La Société Nouvelle des Accumulateurs NOUR : 192000 parts.

2020R00368SRLB2

Société EL GHOUL RENT A CAR

Matricule fiscal : 1198483 G/A/M/000

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire enregistrée à la recette des finances Abo Kacem Chebbi à Sfax 8 août 2018 quittance n°M086079 n° d'enregistrement 18703046 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 3/9/2018 sous le numéro 201840727, l'assemblée générale a accepté la démission : de M. Abd Majid El Ghoul de la gérance et la nomination de M. Abdallah Elghoul un nouveau gérant pour une durée indéterminée.

2020X00321SRLB2

Société «AFRICARE»

S.A.R.L au capital de 50.000 dinars

Identifiant unique : 1556209K

Suivant PV de l'AGE du 22 avril 2019 enregistré à la recette des finances route El Ain Sfax le 7 mai 2019 sous le n°19700768 quittance n°M031595

et suivant PV de l'AGE du 02 Janvier 2020 enregistré à la recette de Chihia Sfax le 7 Janvier 2020 sous le n°20500005 quittance n°M000986, il a été décidé ce qui suit :

- Le changement du siège social de la société à «Route de Taniour km 5.5 Avenue Ahmed Tlili - Sfax- Tunisie».

- L'approbation du versement d'un montant da (treize mille dinars) 13.000 DT dans le compte courant des associés.

- L'approbation de l'opération du transfert du contrat leasing.

- L'augmentation du capital social de (cinq mille) 5.000 DT à (cinquante mille) 50.000 DT par la souscription en numéraire d'un montant de (quarante cinq mille) 45.000 DT et l'acceptation de nouveaux associés.

- La mise à jour de l'article 6 du statut.

Dépôt légal : un exemplaire des documents ci-dessus référenciés ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises de Sfax le 17/01/2020 sous le numéro 20203795 et le numéro 20203798.

2020X00327SRLB2

Augmentation du capital

Société : CT INVESTMENT COMPANY

S.A.R.L

MF : 1497034/Z

Suivant procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 22/3/2018 enregistré à la recette de finance Menzah 6 en date du 29/3/2018. Sous le numéro 18502150 Quittance 47156, décidant l'augmentation du capital de 50.000 dinars pour le ramener de 150.000 dinars. Deux copies dudit procès-verbal ont été déposées au greffe du tribunal d'Ariana sous le n° D031712017 en date du 31/12/2018.

2020400459SRLB2

SOCIETE SEHR ALOUTOUR sarl

1, Rue de Palestine, 1002 Tunis

M.F : 1614481/B/N/M/000

Suite au PV de l'AGO du 4/1/2020 enregistré à la recette des finances Nelson Mondella en date du 16/1/2020 sous le n° 20800158 quittance 3708, dont un exemplaire a été déposé au RNE de Tunis en date du 3/2/2020 sous le n° 20208186, il a été décidé d'ouvrir une filière localisée à 20, Av Taieb Mhiri, Bizerte.

2020400461SRLB2

Résolution de l'AGE

STE KENZA REPRESENTATIONS SARL

1, Rue d'Autriche Belvédère 1002 Tunis

R.C : B175681997

M.F : 031101A/AM/000

En vertu du procès verbal de l'AGE du 15/10/2019 enregistré à la recette des finances Rue D'Autriche sous le n° 19504931, quittance n° M092695, et dont deux copies ont été déposée auprès du Centre National du Registre des entreprises (RNE) le 27/11/2019, il appert ce qui suit :

1. Augmentation du Capital de la société à 180 000dt dont les parts seront reparties

comme suit :

• Belgacem OUCHTATI 1800 Parts

• Sana OUCHTATI 1800 Parts

• Med Samy OUCHTATI 5400 Parts

• Oussama OUCHTATI 9000 Parts

2- Ainsi l'article des Statuts 6 se trouvent modifiés.

2020400468SRLB2

SOCIETE IMR TUNISIE

SARL au capital de 1.000 dinars (en liquidation)

4, Avenue Hédi Nouira, Résidence Ennasr Palace, 6éme étage, App D6, cité Ennasr Ariana

Identifiant unique : 1204499 F

CNSS: 33418318

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16/12/2019, enregistré le 6/1/2020 à la recette des Finances El Menzah 6 - Tunis sous le n° 20500082, quittance M001452, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises le 6/2/2020 sous le n° 20209490, il a été décidé :

- D'approuver les comptes définitifs de la liquidation après lecture du rapport du liquidateur et des rapports du commissaire aux comptes

- De donner quitus au liquidateur pour toute sa mission de liquidation

- De déposer les documents, registres et archives de la société au registre national des entreprises le liquidateur informe le public que le produit de la liquidation servira uniquement à payer le compte courant associé après déduction des frais de formalités juridiques de clôture de la liquidation.

Toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date de parution du présent avis conformément aux dispositions de l'article 46 du code des sociétés commerciales.

2020400470SRLB2

BIC BIZERTE SARL - Société à Responsabilité Limitée Non-résidente

Capital Social : 34.700.000 Euros

6, Rue Ibn Hazm, Cité Jardins, Le Belvédère, 1002 - Tunis

I.U : 1174257/V/A/M/000

CNSS : 321346-82

* Suivant un procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 20 décembre 2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau, Tunis le 3/2/2020 sous QN°957EN°20500763

* Les associés ont décidé d'augmenter le capital. Le nouveau capital social est fixé à 34.700.000 Euros.

* Dont un exemplaire du P.V a été déposé au centre national du registre des entreprises sous l'identifiant unique n° 1174257V en date du 14/2/2020

2020400477SRLB2

TOJAQ

Changement d'adresse & dénomination

Société TOJAQ sarl

Capital 30.000 Dinars

MF : 1555840Z

Siège social : Résidence Hyppo Center, angle av. H. Bourguiba et av. Goulette, 7000 Bizerte.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6/2/2020 enregistré à la recette des finances de Bizerte sous le n°20700152 quittance M001683 du 7/1/2020 il a été décidé ce qui suit :

Changement de la raison sociale de «TOJAQ sarl» à «NOVOBIT & PARTNERS sarl».

Changement de l'adresse du siège social à (Rue du Lac Constance, immeuble Carthage

Center, Bloc B, Appt B2, Les Berges du LAC, Tunis)

Il a été déposé une demande de mise à jour des données relative du registre de commerce au guichet unique du registre national d'entreprises selon récépissé de dépôt N°202011251 du 12 février 2020.

2020400478SRLB2

Société T-REGULATION AND LAW

Société à responsabilité limitée (SARL)

Non résidente - Totalement Exportatrice

En cours de liquidation

Siège social : 14 Al Imam Abou Hanifa 2078 La Marsa

MF : 1294011Q/A/M/000

Identifiant Unique : 1294011 Q

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 décembre 2018, enregistré le 30 Mai 2019 à la recette des finances de la Marsa suivant quittance n°88453 et enregistrement n°19503243, dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National Des Entreprises le 28 janvier 2020 sous le numéro 20206649, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers au titre des exercices 2013-2014-2015-2016-2017.

- Acceptation de la démission de Mme Mariem Miled de ses fonctions de gérante.

- Dissolution anticipée de la société et liquidation.

- Nomination de Monsieur Mohamed Timoumi en qualité de liquidateur.

2020400488SRLB2

CHECKIN HOTELS TUNISIE SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 50.000 Dinars

6, Rue Ibn Hazm, Cité Jardins, Le Belvédère, 1002 Tunis

Identifiant unique : 1648554/K/A/M/000

Suivant un procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 22/01/2020 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène, 1082 Tunis le 4/2/2020 sous n°QM010935 En°20800661

Les associés ont décidé l'extension de l'objet social comme suit : Le conseils pour les affaires, et autres conseils de gestion - l'organisation de toutes activités touristiques, tels que transport touristique, voyages organisés, organisation de la chasse, de la pêche la gestion et la location d'hôtel.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Centre national du registre des entreprises sous l'identifiant unique n°1648554K en date du 19/2/2020.

2020400490SRLB2

MECANO METAL

SARL au capital de 285 000 DT

Immeuble Melika Rue du Lac Windermère Les Berges du Lac 1053 Tunis

MF : 984765 L/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire daté du 11 novembre 2019 et enregistré à la recette des finances Soliman le 20 novembre 2019, sous le numéro 19702393, Quittance n°053209, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 29/11/2018, il a été décidé ce qui suit :

1/ Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018 et affectation du résultat du dit exercice

2/ Quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice 2018 ;

3/ Désignation de madame Leila Bchir, Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

2020400500SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Gadhrib de commerce prêt à porter traditionnel

SUARL au capital de 2.000 dinars

Siége social: Route Teniour km 0.5 Sfax.

I U : 1301515F

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 10 février 2020 enregistré à la recette

d'enregistrement des actes de sociétés Sfax le 14 février 2020 quittance n° M000941 enregistrement n°20500880 dont un exemplaire a été déposé au bureau du registre national des entreprises de Sfax dossier n° 202012785 du 18 février 2020, il a été décidé :

1- Approbation de la date ; lieu et délibération de l'assemblée.

2- Cessation de l'activité de la société et décision de sa dissolution anticipée par volonté de l'associé avant expiration de durée.

3- Hédi Gadhrib est nommé liquidateur de la société.

2020X00311SRUB2

AUTRES SOCIETES

Variations du capital social

LA SOCIETE MUTUELLE DE BASE CAVE VITICOLE GROMBALIA

Société mutuelle des services agricoles

Siège social : G.P 1 Km 33- Semmeche 8030

Registre de commerce : C12241999

Matricule fiscal : 11711L-A-M-000

Suivant procès verbal de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018 édité par l'huissier notaire maître Rania Toumi et sa compagne maître Dorsaf Sassi en date du 8 août 2019 enregistré à la recette des finances Beni Khalled le 18 septembre 2019 sous le n°19700921 quittance n°M027434, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Grombalia le 20 septembre 2019, les associés ont approuvé à l'unanimité les variations du capital social constatées au cours de l'exercice 2018 qui a abouti à un capital arrêté au 31 décembre 2018 de 863.499,000 dinars.

2020R00354SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Nabeul le 12/2/2020 enregistrement n° 20200503 quittance n° M13481 la Société Spyce Phone Plus société SARL M.F n° 1219785L son représentant Mr Imed Majdoub CIN n° 06283661 sis à Dar Chaabane Plage 8011 Dar Chaabane El Fehri Nabeul a vendu le fonds de commerce à Mr Ali Ben Abdallah Ben Othmane Imami CIN n° 06118136 situé à l'avenue Habib Thameur Nabeul exploité pour vente électro ménager et matériel électrique.

Toute opposition doit être déposée chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution au JORT

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 20/2/2020.

2020T00233FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11/2/2020 enregistré à la recette des finances Cité Mahragène Tunis n° de Quittance 14184 n° d'enregistrement 20200851 Madame, Christiane Martine Baulieu épouse Ridha Ammar a cédé à Madame Nadia Bent Ridha Ammar, la totalité du fonds de commerce à usage d'enseignement privé situé au 9 Rue du premier Juin Tunis 1002 connu sous la dénomination commerciale "école primaire privé Chevreul" avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions pourront être signifiées dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au J.O.R.T chez Madame Nadia Ammar au 9 Rue du premier Juin Tunis1002, Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Alchourouk du 16/2/2020.

2020T00237FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 31/12/2019 enregistré à la Recette des finances Beni khaled Nabeul le 14/2/2020 Quittance n° M005996, n° d'enregistrement 20200148 Monsieur Jamil Jerbi (C.I.N n° 01696975) a vendu la tonalité du fonds de commerce A Monsieur Amir LAHMER C.I.N. n° 09755213) avec tous ses éléments corporels et incorporels sise Avenue 14 janvier Beni Khaled Nabeul Exploité Restaurant «Pizzeria Restaurant «IN TIME» IU : 0517874 P

Toute opposition doit être déposée à l'adresse du fonds de commerce cité au dessus sise Avenue 14 Janvier Beni Khaled Nabeul dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien daté le 20/2/2020.

2020T00240FCCC2

Avis

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce, signé le 17/02/2020 et enregistré à la recette des finances Oued Ellil le 18/02/2020 sous n°M010998, quittance n°20200293, Mr Saidane Mohamed, titulaire de C.I.N 05203126 délivrée le 2/4/2019 a cédé à Mme Kasmia Fatma titulaire de C.I.N 02172777 délivrée le 4/9/2015 le fonds de commerce destiné pour café avec tous ses éléments matériels et morals, sis à l'Avenue de l'Indépendance n°76 Chebbaou Oued Ellil Manouba.

Le prix de la vente est consigné entre les mains de Maître Jallouz Riadh à son adresse sis au 32 Rue Charles De Gaulle Tunis jusqu'à la fin des délais des oppositions et ce à partir de la date de la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne.

La vente a été publiée au journal Echourouk du 21/2/2020.

2020T00244FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un manuscrit signé au commerce de Siliana le 15/02/2020 et inscrit à la recette des finances de Siliana le 17/02/2020 sous le numéro M002979, Madame Sondes Bent Omar Khadhraoui, habitant à la cité El-Ons Siliana a vendu à Sabri Ben Mohamed Slimen qui habite à la cité Mongi Slim Siliana tout le fonds de commerce exploité pour vendre les vêtements prêt à porter en détail et vente des cadeaux, situés à l'avenue Yogarta Siliana - Sud et inscrit au registre national des entreprises sous l'Identifiant unique numéro p1659703 inclut tous ses éléments matériels et morals et on accepte toute abstraction dans un délai de vingt jours, au maximum, de la date de la publication de cette annonce au JORT et ce, chez la vendeuse Sondes Bent Amor Khadhraoui habitant à cité El Ons Siliana.

2020T00245FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat de vente du 27/12/2006 enregistré à la recette des finances sous le N°07200007 quittance n° MO1726 Madame Monia Jelassi titulaire de la carte d'identité nationale n° 07011461 a vendu à madame Wssila Hedfi de la carte d'identité nationale n° 07028217 tous le fonds commerce destiné à la vente des vêtements avec tous les éléments corporels et incorporels dont l'adresse est au 14 janvier 2011 Fouchena.

2020R00333FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 12/4/2019 enregistré à la recette des finances de Yassminet le 7/1/2020 quittance N° M001313, enregistrement 20200046. Mr Ali MAIZ domicilié à 01 Rue Fadhel Ben Achour Yasminete Nouvelle Medina Ben Arous titulaire de la C.I.N 03456801 a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que tout commerce sise à n° 15 Imm. A Résidence Salma Nouvelle Medina 2 Ben Arous à Mr Amar GRAMI domicilié N° 55 lotissement Kasmi Borj Ghorbel Nouvelle Medina Ben Arous titulaire de la C.I.N 00058099.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à son adresse dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achorouk le 11/2/2020.

2020R00338FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 30/1/2020 enregistré le 6/2/2020 à la recette des finances de Gafsa sous le n° 20200677 reçu n° M004939, Mr Essafi Ben Mohamed Ben Boubaker Chokri titulaire de la CIN n° 03077173 du 1/10/2001 demeurant à Elmoualla gouvernorat de GAFSA a vendu à Mr Ayoub Ben Ahmed Ben Houssin Attlili titulaire de la CIN N° 06239528 du 7/11/2012 demeurant à Hay Essourour gouvernorat de GAFSA la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels à Hay Enour GAFSA Prés de la poste.

Les oppositions sont présentées entre les mains de maître Naffeti Lotfi avocat avenue Habib Bourguiba GAFSA dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de l'annonce au J.O.R.T on signale que cette annonce a été publiée au journal Echourouk du Vendredi le 14/2/2020.

2020R00339FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Morneg 18/2/2020 quittance n° M010208 enregistrement n° 20200299 A traves l'avocate Wided Dhakhlazi.

Mr Taoufik Ben Aid Ben Mohamed Zghada vend la totalité du fonds de commerce pour activité Café situé Rue Paris n° 16 ben arous à Mr Rami ben abdlkrim Ben Mohamed Douma .

Toutes les oppositions doivent être déposées entre les mains d'acheteur au local du fonds de commerce sis Rue Paris n° 16 Ben Arous dans un délai de 20 jours.

Cette annonce est publiée au journal Quotidien et au journal officiel le 20/2/2020.

2020R00342FCCC2

Donation de parts d'un fonds de commerce

Suivant un acte de donation en date du 18/02/2020 et enregistré à la recette des finances de Béja le 18/02/2020 sous le quittance n°M009303 Mr Aymen Ben Mohamed Salah Zoghlami demeurant à 18 Janvier, Béja, en son nom et celui de ses sœurs, Melle Zohra Bent Mohamed Salah Zoghlami demeurante à rue 18 Janvier, Béja et Mme Nissaf Bent Mohamed Salah

Zoghlami demeurante à avenue 18 janvier, Béja selon la procuration du 24/4/2018 font donation de la totalité de leurs parts dans la boulangerie «errahma» avec ses éléments corporels et incorporels situé à 18 Janvier, Béja, à Mme Najia Bent El Arbi Ben Khémaïs Chaalia demeurante à 24 Aïn Bazaz 18 janvier, Béja. Toute opposition sera tenue à l'adresse du maître Ramzi Dridi Batha Khémaïs Beda, Béja. Cet article a été publié au journal le quotidien du 21/02/2020.

2020R00346FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat daté du 14/10/2019, enregistré à la recette des finances de Fouchana le 9/12/2019 sous n°19205132 quittance M092044, Mr Moez Nakaii titulaire de la CIN n°08014747a vendu à Mr Aymen Trad titulaire de la CIN n°07170414 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments.

Les oppositions se font 20 jours après publication au JORT chez l'acheteur sis à n°B5 Fouchana Ben Arous.

2020R00361FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 25 novembre 2019 enregistré à la recette des finances d'Hammam Chat le 3/12/2019, sous la quittance n°M036667, enregistrement n°19202077, Riadh Ben Noureddine Ben Abdelaziz Jandoubi, le propriétaire de l'identification fiscale n°A0258772017, résident à 70 rue Bagdad Solimen Alriyad Nabeul, vend et cède à Mr Ayman Ben Abdelaziz Ben Albachir Aloudidi, la totalité du fonds de commerce sis au n°603 Boulevard de La Terre cité Borj Cedria 2084 Hammam Chat Ben Arous, avec tous ses éléments matériels et moraux destiné à l'activité de buvette.

Toutes oppositions devront se produire au bureau du Maître Fenina Dalenda propriétaire de l'identification fiscale n°1114707/S à son adresse Avenue Habib Bourguiba, Immeuble Mami, 2ème Etage à Hammamet Nabeul, dans un délai de 20 jours de la date de parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Essahafa» le 01/02/2020.

2020R00363FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Fouchana le 10/02/2020 quittance n°M012697 n° d'enregistrement 20200548, Mr Rbiai Mechlaoui a vendu tout son fonds de commerce sis Avenue 7 novembre Naasen Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente des produits alimentaires à Mr Mohamed Elhedi Mechlaoui demeurant avenue 7 novembre Naasen.

Toute opposition doit être signifiée à l'acquéreur à son adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a également été publié au quotidien El Chourouk du dimanche 16/02/2020.

2020R00367FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce signé à la municipalité d'enfidha le 7/2/2020, enregistré à la recette des finances d'Enfidha le 10/2/2020, sous N°20200265, quittance M007264, Mr Mohamed Ben Said Ben Amor Zarrouk, titulaire de la CIN n° 02862490 délivrée le 3/5/2019, a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce du local commercial destiné Taxiphone sis Avenue Habib Thameur Enfidha-Sousse à Mr Hamza Ben Hassen Ben Ali Khelifa, titulaire de la CIN n°12840923 délivrée le 17/11/2015.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son adresse sis Cité Mohamed Ali Route El Frada Enfidha Sousse, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié au journal «Echourouk » du 16/2/2020.

2020S00195FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous S.P conclu 17/2/2020 enregistré à la R. de F. de Jemmal le 17/2/2020 sous le n° 12852 - n°20200368 : Ben Ticha Omar demeurant à Jemmel a vendu à Boudega Ala Edine demeurant à Jemmel le f. de commerce : "vente pièces de rechange de réchauffage et refroidissement" sise à Cité commerciale centre – Jemmel.

Les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur : Boudega Ala Edine sis Cité commerciale centre Jemmel dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au J.O.RT.

Cet avis a été publié au journal quotidien "Echourouk"

2020S00200FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 11/2/2020 enregistré à la recette des finances cité Erriadh sousse sous le n° : 20200333 quittance n° : M009829 Monsieur Zouhaier ben Essadek ben Ibrahim Badereddine titulaire de la CIN n°: 02946623 du 29/10/2012 a vendu à Madame Fahima bent

Mahmoud ben Hafaiid bel Haj Keder titulaire de la CIN n° : 09394152 du 22/11/2007 le fonds de commerce à usage de vente des produits alimentaires en détail enregistré au registre de commerce sous le n° A09182832017 sis à Rue el Bohtari 4023 cité Erriadh sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans le délai légal chez Maitre Takoua Fajjari Avocate à la cour d'appel sis à 40 Avenue da la République Sousse 4000.

2020S00204FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing enregistré à la recette des finances Sahline en date du 17/2/2020, quittance n°06059, sté ZHOUTEX, a vendu à Sté NIMRIA COMMERCE la totalité du fonds de commerce situé à la rue de l'environnement Sahline , les créanciers doivent faire opposition entre les mains maitre Farhat Hatem Avocat imm NAKBI teboulba dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

2020S00205FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing enregistré à la recette des finances Sahline en date du 17/2/2020, quittance n° 06060, Mounir Limem , a vendu à Sté Nimria Commerce la totalité du fonds de commerce situé à la rue de l'environnement Sahline , les créanciers doivent faire opposition entre les mains de maitre Farhat Hatem Avocat imm NAKBI teboulba dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

2020S00206FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances de Monastir le 20/01/2020 n°20200335, Mr Hichem Zahani, a cédé à Mme Emna Jerbi, le fonds de commerce sis à cité El Omrane à Monastir consistant en un restaurant.

Le présent avis a été publié sur le journal "Echourouk" du 7/02/2020.

2020S00208FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Enfidha le 7/02/2020 sous le n°20200245 sous le numéro MO06571, Mm Wafa Hédrich son matricule fiscal 1455700/F/A/C/000 a vendu à Mr Houssem Amara le fonds de commerce dénommé «Restaurant Emir» sis à l'avenue, de la République Enfidha et ayant pour restaurant avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être remises entre les mains du rédacteur de l'acte au Cabinet Maître Taha Labidi Avocat à la cassation sis rue des jasmins Sousse MF : 869149/W/A/P/000, dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

Un extrait de la vente a été publié respectivement aux journaux Echourouk et le Quotidien parus le 22/2/2020.

2020S00209FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé du 15/12/2019 enregistré à Sfax route de Tunis le 14/02/2020 sous le n° 20200499 quittance n° M016410 la «STE EXTREM » MF 1214103A a vendu à Chafik Amiri le fonds de commerce sis à la route de Teniour Km 1 Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à l'adresse indiquée ci haut dans tout commerce.

Toutes les oppositions doivent parvenir entre les mains de l'acquéreur à son domicile élu chez Maitre Mohamed Jamel Eddine Mhiri, Rue de Kairouan, Im l'intilaka Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au journal officiel.

Les parties ont élu domicile à l'adresse de leur avocat.

Cet extrait est paru au quotidien Essabeh du 19/2/2020

2020X00315FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

La Société CASA Société à Responsabilité Limitée agissant au nom de son représentant légal, inscrite au registre de commerce sous le N° B2541052012 élisant son domicile à l'étude de son avocate Maitre Siwar Fourati, sis Rue Habib Thamer n° 21 Sfax annonce qu'elle a acquis le fonds de commerce exploité dans le commerce d'achat et de location du matériel et des équipements informatiques et électroniques sis 21 Rue Tahar Sfar Sfax Immeuble Sorits Sfax et ce en vertu de l'arrêt d'appel rendu en sa faveur sous le n° 69240 par la Cour d'appel de Sfax en date du 12/11/2018 contre la Société Cybernétique au nom de son représentant légal ayant son siège 21 Rue Tahar Sfar Immeuble Sorits Sfax son registre de commerce n° B0827552005 et signifié en date du 3 Octobre 2019 par l'Huissier de Justice Maitre Mohained Mzid en vertu du PV. de signification n° 14984 prononçant d'accomplir la vente de ce fonds de commerce et en cas de

nonchalence ou de refus d'accomplir la vente considerer ce jugement comme acte de vente définitif et de recevoir les oppositions entre les mains de Maitre Mohamed Ben Abderrazek Mzid Huissier de Justice à Sfax ayant son étude Immeuble Mezghani n° 7 Rue Ali Bech Hamba Sfax 3000 en sa qualité de chargé de recevoir les oppositions aux termes de l'article 193 du code de commerce.

La présente annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk en date du 18 Février 2020.

2020X00316FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p. rédigé par Maitre Mourad Sfaxi légalisé le 12/2/2020 enregistré à la recette de finances Borj louzir le 14/02/2020 sous le n°20200412, quittance n°M012662 Mr. Yassine ben Belgacem Rahmouni a vendu la totalité du fonds de commerce exploité à 170 rue Mustapha Mohsen bloc B dépôt 2 avec tous ses éléments corporels et incorporels à la société AFRO LIGHT PRO (en cours de constitution) Représentée par son gérant Monsieur Ibrahim ben Belgacem Rahmouni.

Les oppositions doivent s'adresser entre les mains de l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication au JORT.

Cet article a été déposé au journal le temps du 21 Février 2020.

2020400462FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Borj Lousir le 4/2/2020 quittance M009110 enregistrement 20200299 Mlle Amar Souhayla a vendu à Mme Jlassi Najoua le fonds de commerce lui appartenant exploité au n°39 rue Ali Iben Abitalib borj Louzir Ariana .

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maîte Mejri Ahlem au n° 10 AV Habib Bourguiba Ariana.

Cet acte a été publié dans le journal Elchourouk du 15/2/2020.

2020400464FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Raoued le 13/2/2020 quittance M016039 enregistrement 20200608, Mr Mahfoudi Makki a vendu à Mr Souidi Mourad le fonds de commerce lui appartenant exploité au km 9 Sidi Amor Raoued Ariana.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Mejri Ahlem au n°10 Av. Habib Bourguiba Ariana. Cet acte a été publié dans le journal Elchourouk du 18/2/2020.

2020400465FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette de finances de Raoued le 30/1/2020 sous le n° 20200415, quit. n° M010699, Hanen Ben Amor a vendu à Kaies Ben Amor le fonds de commerce exploité en commerce et industrie au local sis au 47 Avenue Habib Bourguiba, Cité El Gazala, Ariana et non enregistré au registre national des entreprises et ayant une patente sous le n°597955 H.

Les oppositions seront faites auprès de l'acheteur demeurant à la route de Raoued, Klm 5, près de la mosquée de l'Ariana Nord, dans le délai de 20 jours à partir de cette publication.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» du 14/2/2020 sous le n° 10437.

2020400469FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte SSP enregistré à la recette des finances de Ajim Jerba le 31/1/2020, quittance n° M002537, enregistrement n° 20200082, M. Hakim Ben Youssef, demeurant à Guellala Jerba, a vendu à M. Haithem Tilioune, demeurant à Guellala Jerba, le fonds de commerce, exploité comme Papeterie et Librairie, sis à l'avenue Habib Bourguiba Guellala Jerba.

Les oppositions doivent être déposées auprès de l'acheteur du fonds de commerce vendu et ce dans un délai de 20 jours après la publication de la vente au Journal Officiel.

Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 5/2/2020.

2020400475FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 31/1/2020, enregistré à la recette des Finances d'El Menzah VI le 10/2/2020 sous n° 20200860, quittance 16918, la Société YouFood SARL, vend à M. Sofiane Mahjoub le fonds de commerce sis au magasin 5, rez-de-chaussée de la Résidence «Tej Ennasr», avenue Hédi Nouira, Cité Ennasr 2, Ariana, avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels, dont l'activité est la restauration légère et pizzeria.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'avocat Maître Hédia Kedadi dont le cabinet est sis à l'avenue de la Liberté, 1002 Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis est publié au Journal «La Presse» le 20/2/2020.

2020400484FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé de 1/2/2020 enregistré à la recette des finances Hammamet enregistrement n° 20200758, quittance n° M016089 daté le 10/02/2020. Société EL GUSTO a vendu à Mrs Radouane Ben Othmen tout le fonds de commerce situé au rez-de-chaussée cité Milaha Ariana Sup Ariana.

Les oppositions sont acceptées chez l'avocat maitre Manssouri badreedin, 14 rue Ali Belhwen immeuble canari Hammamet 8050.

La publication est faite aux journaux Alsabah et Le Temps le 19/02/2020.

2020400485FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Un acte sous seing privé de 1/2/2020 enregistré à la recette des finances Hammamet enregistrement n° 20200759, quittance n° M016096 datée le 10/2/2020. Société EL GUSTO a vendu à Mrs Walid Ben Othmen tout le fonds de commerce situé à la rue AL Azhar au rez-de-chaussée cité Milaha Ariana Sup Ariana.

Les oppositions sont acceptées chez l'avocat maitre Manssouri Badreedin, 14 rue Ali Belhwen immeuble canari Hammamet 8050.

La publication est faite aux journaux Alsabah et Le Temps le 19/2/2020.

2020400486FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 15/01/2020 enregistré à la recette des finances de Bousalem le 21/01/2020 n° d'enregistrement 20200126 quittance n°M003985, Madame Mabrouka Ben Ali Touati titulaire de la C.I.N n°02438380 délivrée le 15/10/2002, demeurant Somrane Bouaouane Jendouba a vendu à Madame Eljia Ben Ahmed Chaouali, titulaire de la C.I.N n°02591521 délivrée le 14/9/2016, demeurant à Cité Hached Bou Salem Jendouba la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme local de vente et location de robe de mariage sise à Cité Al kods Bou-salem. Les oppositions seront reçues entre les mains du madame Mabrouka Touati à son local Cité Hached Bousalem dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Essabah le 29/1/2020.

2020400491FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 29/1/2020 enregistré à la recette des finances Ettathamen à la date du 3/02/2020, Enregistrement n°20200451 quittance n°M012729- El Abed Kamel a vendu à Bedoui Faouzia tout le fonds de commerce sis à Avenue 07 Novembre n°508 Cité Ettathamen Ariana.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Bedoui Wided - avocate - résidence El Wifek Rue Nabeul Bureau 12 Bloc B Bab El Khathra Tunis - dans un délai de 20 jours de la date de publication au J O R T.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk paru le 13/02/2020.

2020400504FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte ssp du 30/10/2019 enregistré le 1 novembre 2019 à la RF de Jerba (quittance numéro M 089314 enregistrement numéro 119304066) Mme Fatma Bent Mohamed ben Khdhari Riahi titulaire de la CNI numéro 00197706 domiciliée à Taourit Houmet Souk Jerba à Mme Barbara Ivette fille de Paul Jérome titulaire de la cin numéro 13494640 domiciliée à la Chebabia Beni Maaguel Jerba, le fonds de commerce destiné à la vente du prêt à porter, des produits de cosmétique et des cadeaux sis au 23 rue Aboulkacem Chebbi Sidi Mahrez zone touristique Jerba

La location est consentie pour une durée de trois ans renouvelables commençant le 1 novembre 2019 et finissant le 31 octobre 2022

Le dit fonds n'est grevé d'aucun nantissement.

2020T00231FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location en date du 10/1/2013 enregistré à la recette des finances rue Ghandi en date du 11/2/2020 sous le n° 20300512 quittance n° 12799 la Société Bouchadekh représentée par Mr Sami Bouchadekh CIN n° 05720029 à Mr Hassen Ben Chaabane CIN n° 04783949 tout le fonds de commerce situé au n° 25 rue Om Kalthoum Tunis exploité comme calligraphie pour une durée de (3) ans renouvelables débutant du 1/9/2012 finissant au 31/08/2015.

2020T00241FCCC3

Location gérance de fonds de commerce

Suivant acte du 4/02/2020 enregistré à Avenue Habib Thameur Tunis le 7/02/2020 quit M9847 enreg. 20300407 Sami Chourou CIN 05158236 M.F : 1658069G, demeurant 26 Rue Massoudi Sokra a donné en location gérance le fonds de commerce exploité commerce de textile dans le local 8 Rue Dabaghine Tunis avec ses éléments corporels et incorporels pour une durée de 5 ans commençant 01/3/2020 au 28/02/2025

à Société Taj Arous, en cours de constitution, représentée par sa gérante Rahma Arous CIN n°9429442 ayant siège Rue Dabaghine n°8 Tunis. L'annonce a été publiée au Quotidien et Chourouk du 20/2/2020.

2020T00246FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 5/12/2018, enregistré à la recette des finances de Elfahes le 21/1/2019 quittance n° 2852 sous le n° 19300098 Mr Mohsen Ben Amor Ba Haj Ramadhan Herbak a loué la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis 55 avenue Habib Bourguiba Elfahes à Mr Mohamed Ben Abdeltif Ben Ahmed Heni.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

2020R00334FCCC3

Résiliation d'un contrat de location gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé conclu entre Mme Fatma Ezzahra Mansour (CIN n° 03061572) domiciliée à l'avenue de l'environnement Zaghouan et Mr Naceur Doukali (CIN n° 03171251) domicilié à Roueiguia enregistrée à Zaghouan le 12/2/2020, quittance n° M 012221, il appert que le contrat de location gérance du fonds de commerce prévu comme un espace familial de loisirs comprenant une cafétéria, un restaurant, une pizzeria et une salle de fête situé à l'angle de Jimla à Zaghouan, a été résilié.

Le présent avis est paru aux journaux Echourouk et le quotidien du 19 février 2020.

2020R00341FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing, enregistré à la recette des finances de Boumhel le 31/1/2020 quittance n° M007272 sous le n° 20300285 société Ghana son gérant Mr Abdesamad Dhaouidi a loué la totalité du fonds de commerce exploite en tant que vente des cosmétiques et des parfums avec tous ses éléments corporels et incorporels sis n°2 -1er étage résidence Amal avenue Mohamed V Boumhel Bassatine à Mr Imed Ben Abdallh Ben Ramdhan Tounsi

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains du locataire à l'adresse fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 21/2/2020.

2020R00343FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing, enregistré à la recette des finances de Boumhel le 20/1/2020 quittance n° M005045 sous le n° 20300139 Mr Mohamed Echefai Dhaouedi titulaire de la carte d'identité nationale n° 02614370 a loué la totalité du fonds de commerce sis à n° 1 rez-de-chaussée résidence Amal rue Mohamed V Boumhel El Bassatine dont l'activité est vente des fruits sec à Mr Anouar Bou Ali.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains du locataire à l'adresse fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 21/2/2020.

2020R00344FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 21/1/2020 à la recette des finances la goulette, quittance n° 10435 enregistrement n°20300551 madame Halima Beniyah a loué à Monsieur Abdel Waheb Belgacem la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité au local Sis à 24 rue Jbel Bargou Kram ouest, Tunis, et ce pour une durée de deux années renouvelables commençant le 20/1/2020.

Le montant total du loyer est quarante-deux milles dinars par an, publié aux journaux Alchourouk et Le quotidien le 7/2/2020.

2020R00349FCCC3

Résiliation d'une location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 23/1/2020 à la recette de finance la goulette, reçu n° 8059, enregistrement n° 20900424 madame Hlima beniyah et Mm Hedia Jbali ont résilié le contrat de location du Fonds de commerce Sis au 24 rue Jbel Bargou kram ouest, Tunis, publié aux journaux Alchourouk et Le Quotidien le 7/2/2020.

2020R00350FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 5/9/2019 et enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 19/12/2019 sous numéro 17304078, quittance M073908, Monsieur Omar Ben Abdesslem Jrad CIN n°03446455 en tant gérant de la société de commerce et de l'artisanat, registre de commerce B2089182015, a loué le fonds de Commerce exploité comme restaurant dans le local sis à la rue Amilcar Djerba Midoun à Monsieur Belgacem Ben Massoud Ben Sadok Esshili titulaire de la CIN n°05078717.

Cet extrait a été publié au journal Echourouk du 17/01/2020 P 7 et au quotidien du 17/01/2020 p 11.

2020X00319FCCC3

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé en date du 25/9/2019 enregistré à la recette des finances rue 20 Mars Houmt Souk Djerba le 30/9/2019 (reçu n°M0082009 n° d'enregistrement 19303609 Mr Karim Ben Ghali a donné en gérance libre la totalité de leur F.C consistant en commerce pizzeria sis au 4, rue Ibn Khaldoun Houmt Souk Djerba à Mr Cherfeddine Cheikh, tunisien, titulaire de la carte d'identité nationale n°09141926 délivrée à Tunis 19/4/2016.

Les oppositions doivent se faire auprès du locataire Mr Cherfeddine Cheikh et ce dans un délai de 20 jours commençant à courir à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2020X00330FCCC3

Résiliation de contrat de gérance libre d'un fonds de commerce

Selon le contrat de gérance libre du fonds de commerce objet du matricule fiscal n° 1217578X/N/C/000 enregistré au registre du commerce sous le n° A03237342015 en date du 14/12/2015, sis au 6 Immeuble SANA résidence Dalia Av. Ibn Khaldoun Ariana contracté entre le propriétaire Tahar Ben Salah Ben Mohamed Dridi titulaire de la CIN n° 02137254 du 8/2/2014 et le locataire Ahmed ben Youssef Khemissi Titulaire de la CIN n° 07882010 du 4/3/2004, ce contrat est signé le 24 Juillet 2017 à la municipalité de l'Ariana arrondissement Ennasr et enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 26 Juillet 2017 sous le n° 17306011 reçu n° 85833, il a été décidé et convenu en commun accord la résiliation du contrat de gérance libre du fonds de commerce sus indiqué à partir du 1er Janvier 2020 entre le propriétaire Tahar Dridi et le Locataire Ahmed Khemissi.

Cet avis est publié au journal Essabah le 15 Février 2020 sous le n° PM200225.

2020400456FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de location légalisé en date du 28/6/2017 enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 29/6/2017 sous le n° 17305345 quittance 077285,, Mme Boutheina Ben Ali Hrizi, CIN n° 06025357, a loué la totalité du fonds de commerce

sis au 29 Rue Ibn Khaldoun Cité Essaada Ariana, exploité avec ses éléments corporels et incorporels (Restaurant CALYPSO) à Mr Ahmed Foued Bayaoui titulaire de la CIN n° 08345285 à partir du 1/5/2017.

2020400466FCCC3

Location Gérance Libre d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de location d'un fonds de commerce gérance libre signé le 12/02/2020 et enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI, le 18/02/2020 sous le n°20301049, Quittance n°M021089, Mme Zeinouba Bnt Mohamed Ben Mohamed Ben Ibrahim titulaire de la CIN n° 04662176 a loué en gérance libre à la société PAOLA MODE CONFECTION & COMMERCE SARL, Matricule Fiscal : 1630403/E/A/M/000, représentée par sa gérante Mme Rym Ben Amor titulaire de la CIN n°07023489, la totalité du fonds de commerce exploité comme point de vente de prêt à porter, sis au centre commercial Cité Jamil, Boutique n°16 bis 2091 Menzah 6, pour une période d'une année renouvelable à partir du 01/02/2020 jusqu'au 31/01/2021.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 21/02/2020.

2020400489FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat de résidence

En vertu du procès verbal en date du 15 novembre 2019 enregistré à la recette des finances Fouchena le 13 janvier 2020 sous le numéro 20800158, numéro de quittance: M005039.

Il a été décidé de former un syndicat des propriétaires pour Résidence Lilas 2 Fouchena; représenté par :

Quartier général : Résidence Lilas 2 Fouchena.

Le président : mouhamed Essalah.

Trésorier : Tarek Abbessi

Secrétaire général : Helmi Graja

2020R00332APSF1

Constitution d'une association

Nom : Club de tir de Mareth

Siège social : Avenue 27 octobre 6080 Mareth Gabés

Objectifs :

- Diffuser ce sport et encadrer les jeunes

- Participer à des compétitions et hisser le drapeau national

Membres :

- Président : Khalil Snini

- Vice président : Abdelhak Asadi

- Secrétaire général : Mohamed Fkiri

- Trésorier : Ridha Snini

2020R00336APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Arts du Ciel Bleu

Siège : Maison de James HENDRICKS chez Yemna Bent hsan Fki Romdhane Rue EL KHALIL 5100, La Mahdia.

OBJECTIFS :

- Contribuer à la consolidation de la vie culturelle

- Aider les créateurs artistiques à développer leurs compétences

- Encourager l'échange interne et international entre les créateurs artistiques

Président : James Eugene Hendricks

Trésorier : Stephanie Lynn Weidemann Ep Hendricks

2020R00337APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Tunisienne pour la Cyber prévention de l'Enfance et de la Jeunesse - ATCEJ

Objet : La Cyber prévention de l'Enfance et de la Jeunesse en Tunisie et à l'International.

Objectifs :

- Contribuer à la prévention, la protection, l'éduction et l'encadrement de l'enfance et de la jeunesse pour un usage sain de l'espace cybernétique et des technologies de l'information et de la communication.

- Œuvrer pour l'instauration d'une cyber-éducation et d'une cyberculture citoyenne et responsable.

- Contribuer aux efforts et aux initiatives nationales, régionales et internationales en rapport avec l'objet de l'association.

Adresse : Résidence Yasmine du Lac, Avenue de la Bourse, 3ème Etage - Berges du Lac 2 - Tunis.

Président- Fondateur : Mohamed Ben Namane.

Vice Président : Oussama Lahmar.

Secrétaire général : Mansour Abid.

Trésorier : Karim Ben Nasr.

2020R00347APSF1

Constitution d'une association

Nomination : Notre patrimoine.

Siège social : 3 Rue Yaakoub El Kindi cité Avicenne 2066 Tunis.

Objectifs :

- Contribuer à faire revivre le patrimoine culturel, artisanal et artistique Tunisien.

- Participation à des manifestations culturelles et artistiques.

- Faire des relations avec des associations, organisations et institutions similaires avec nos objectifs.

Les créateurs :

- Présidente : Malika Sanoussi

- Secrétaire générale : Hadia Chehed

- Trésorière : Fatma Rahali.

2020R00351APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Mghira en Avant

Adresse : 4 avenue Ibn Jazzar Mghira centre 2082 Fouchana

Objectif : Contribuer à l'amélioration de la zone de Mghira afin de développer le domaine culturel, environnemental, social, économique et le domaine de divertissement.

Membres :

Bouaziz Ramzi : Président

Neili Ahmed : Secrétaire général

Amri Walid : Trésorier.

2020R00360APSF1

Constitution d'une association

Suivant le procès verbal du constat n°5322 établie le 10-12-2019 par la voie du huissier de justice Maître Samia Cherif et suivant la lettre recommandée avec accusé de réception adressée pour le secrétaire général du gouvernement à la date du 10-12-2019 sous la n°RR276233473TN une association qui a été constituée :

Nom de l'association : Association De Maintenance Ville à Ouerdanine,

Siège social : Rue Carthage 5010 Ouerdanine Monastir

Sujet : Culturel- Développatif.

Buts :

- La contribution à garder l'aspect esthétique de la région et sa maintenance,

- La contribution aux évènements culturels.

Président de l'association : Mohamed Akik

Secrétaire Générale : Senda Chedhly

Trésorier : Imed Hmed

Vice président : Fradj Bougamra.

2020S00207APSF1

Syndic des copropriétaires de l'immeuble Résidence

«IMMEUBLE ZEN LAFRANE»

Route Lafrane km 3.5 Sfax

Suite au P.V de l'assemblée générale ordinaire, tenue le 9/8/2019 et enregistré le 7/01/2020 à la recette des finances route Gremda sous le numéro 20800045, il a été décidé l'élection du nouveau bureau de syndic des copropriétaires de l'immeuble Résidence «IMMEUBLE ZEN LAFRANE» qui aura les charges de gestion et de l'administration de l'immeuble pour l'année 2020.

Composition du syndic de copropriétaires de l'immeuble résidence «IMMEUBLE ZEN LAFRANE»

- Mr Slim Zouari : Président

- Mr Melek Zouari : Secrétaire général

- Mr Mohamed Mdalel : Trésorier

- Mr Zied Salemi et Riadh Zouari : Les membres.

2020X00325APSF1

Syndicat des copropriétaires de la résidence KMAR

Sis à Av. Elissa, Jardin de Carthage, Tunis

En vertu du PV de l'AGC de la résidence KMAR, du 25 mars 2019 enregistré à la recette des finances le 14 mai 2019, sous le n°19702864, quittance M067674, le syndicat des copropriétaires de la résidence KMAR est constitué, sis en Av. Elissa, Jardin de Carthage, Tunis.

Et en vertu du dit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Feriani Mohamed, le gérant de la société Al Madrid Immobilière : Président du syndicat

- Mr Sebai Mohamed Ikbel : Trésorier

- Mr Med Amine Chmak : Membre

- Mr Hichem Gueddana : Membre.

Le syndicat des copropriétaires de la résidence KMAR entame ses travaux officiellement le 01 avril 2019.

2020X00326APSF1

Constitution d'un Syndic

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale enregistré à la recette de l'enregistrement des contrats des sociétés de Sfax en date du 10/02/2020 sous le n°20800771, quittance n°M000824, et avisé de la municipalité d'errabdh sous le n°39, M, s'est constitué le syndic de la résidence «LA ROSE» dont le comité est constitué suivant la formation suivante :

- Jemaiel Nabil : Président du syndic

- Zwari Adel : Secrétaire général

- Ammous Abdelhamid : Trésorier

Et Attribuer à Mme. Ketata Olfa, le pouvoir absolu pour achever les procédures de constitution du syndic.

2020X00328APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association de la santé moularés sport et travail

Localité : Hôpital de circonscription moularés

Objectif : Formation physique et sportif des personnels.

Membres :

Président : Imami Ali

Secrétaire général : Barrani Fathi

Trésorier : Amari Ibrahim.

2020X00329APSF1

Constitution d'une association

Raison sociale : Association Omar d'aides aux personnes ayants des besoins

Adresse : Route de Soukra km 1.5 Impasse Aloulou Sfax 3052

Objet : Former les personnes ayant des besoins spécifiques dans tous les domaines et défendre leurs droits.

Constat : N°9015 délivré le 30 octobre 2019.

Les membres :

- Président : Mohamed Ben Abdallah Bel Fguira

- Le trésorier : Hichem Hadj Taib

- Le secrétaire général : Mohamed Ben Salah Ben Fguira.

2020X00331APSF1

Constitution d'une association

Nom : Les Sortants de l'ENSET, ESSTT et ENSIT.

Adresse : 5, Av Taha Houssine Montlhéry 1008 Tunis.

Objectifs :

- Relier Les adhérents de l'association

- Echanger Les acquis et les expériences entre les différentes institutions

- Distinctions annuelles pour les retraités

- Contribuer à informer les enfants des abonnés et les inciter à continuer leurs études dans les meilleures conditions.

Fondateurs :

Fawzi Al-Hamami : Président de l'association

Morched Idris : Secrétaire général

Ali Guizani : trésorier

Sabah Affas- Mouldi Ayadi - Ridha Al Matousi - Muhammad Najeeb Al Salami : Membres.

2020400439APSF1

Avis

Le sujet de l'association: faire progresser le secteur de la pizza et de la pâtisserie en augmentant le professionnalisme des acteurs du secteur

Nom de l'association : Association tunisienne des artisans des pizzas

Vise à :

1- Améliorer la qualité des artisans pizzerias en Tunisie

2- Diffuser une culture de qualité dans les habitudes alimentaires et nutritionnelles, notamment dans le secteur de la pizza

Moyens d'atteindre les objectifs :

- Des campagnes de sensibilisation

- Forums et colloques

Ressources financières légitimes.

- Ateliers périodiques

L'adresse du siège de l'association : bâtiment 16, appartement 6, district d'Al-Intilagah, Al-Manzah 6, Ariana

- Président de l'association : Fares Al-Birini

- Secrétaire général : Muhammad Ali Al-Zarifi

-Trésorière : Olfa Abidi

2020400460APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Félix Ammedera "حيدرة السعيدة"

Adresse : 8, Rue des Cyprès - Les Jardins de l'Aouina – 2045 Tunisie

Objet : Association de développement

Objectifs :

- Contribuer au développement de la délégation de Haidra

- Participer à la mobilisation des moyens nécessaires à la dynamisation des activités économiques et cultures de la région et à améliorer le climat des affaires.

- Participer à développer les activités touristiques dans la région.

Comité fondateur :

- Monsieur Mohamed Néjib Karafi : Président.

- Monsieur Ghssen Hosni : Vice président

- Madame Fatma Gharbi : Secrétaire Générale

- Madame Aicha Karafi : Trésorière

2020400472APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne de réforme juridique et constitutionnelle (A.T.R.J.C.).

Objet : Association scientifique.

Buts :

- Contribuer à réformer et mettre à jour les lois en général et le droit constitutionnel en particulier.

- Contribuer à la promotion de la culture juridique.

- Contribuer à l'établissement de relations amicales entre ses adhérents.

- Contribuer à l'échange d'expériences en matière de droit avec des associations et organismes similaires.

- Contribuer à la réalisation d'études, recherches et à l'organisation des séminaires en matière du droit et en particulier le droit constitutionnel, en vue de la réforme et du développement.

Membres fondateurs :

Rim Kacem : Présidente

Wajdi Ben Sassi : Secrétaire général

Hounayda Kacem : Trésorière

Béchir Abed : Membre

Dhouha Ben Sassi : Membre.

2020400502APSF1

Constitution d'une association

Nom : Reconstitution et revitalisation du patrimoine au palais de Khrachfa.

Siège : Ksar Kherachfa - Bni Khedach Médenine.

Spécialités : Sociale Culturelle.

Objectifs :

Définition de l'héritage et Contribuer à l'avancement culturel de la région et Atteindre un équilibre environnemental et social pour lutter contre le phénomène de xénophobie rurale.

Fondateurs :

Président : Mr Ali Kharchoufi.

Secrétaire Général : Ibrahim Magherbi.

Trésorière : Melle Fatma Magherbi.

2020400503APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Sanady pour le développement et les études sociales SDES

Lieu : 12 rue Ahmed Amine France ville - El Omran Tunis 1005

Sujet : de nature générale

Présidente : Nadia Mesghouni

Trésorier : Jebari Yesser

Secrétaire générale : Kdhai Béchir.

Contribuer à la préparation d'études portant sur l'orientation et la sensibilisation positives dans le domaine social et économique et contribuer à la préparation d'études de développement dans le domaine social et économique.

Contribuer à l'expansion des partenariats et à la mise en réseau efficace avec diverses institutions de travail social et la société civile.

Lier des relations avec des organisations, les sociétés et les institutions ayant les mêmes objectifs, à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

2020400507APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des copropriétaires de la résidence «LES MIMOSAS»

159. AV Habib Bourguiba (EX UMA) SOUKRA

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des copropriétaires de la résidence «Les mimosas datée du 27/11/2019 et enregistré à la recette des finances rue de paradis Ariana le 2/12/2019 sous le n° 19808431 quittance n° 128721, et approuvée par la municipalité de la Soukra le 10 février 2020 sous le n°462, il a été décidé ce qui suit :

1- Accusé de réception de la démission du président, la nomination d'un nouveau membre et la redistribution des tâches au sein du bureau du syndic comme suit :

Madame Lobna Jallouli : présidente

Madame Henda Dridi : trésorière

Monsieur Hatem Bahrini : membre

Monsieur yassine Chetoui : membre

Madame Dalila Ben Romdhane : membre

2- Etendre le mandat du bureau du syndic jusqu'à fin décembre 2020.

3- Questions diverses

2020T00236APSF2

Dissolution d'une association

Suivant procès-verbal datant du 19 mars 2019 enregistré à la recette des finances cité Administrative le 22 mars 2019 sous le numéro 19701292 quittance numéro 6038523 dont une copie est envoyée au Secrétariat Général du Gouvernement sous le numéro RR265750998 TN, il a été décidé la dissolution anticipée de l'Association.

2020R00355APSF2

Avis

L'assemblée générale ordinaire du syndicat des copropriétaires de la résidence JNINA réunie le Samedi 18 Janvier 2020 a décidé :

- Approbation du rapport moral et financier.

- Election de Madame Khadija Ben Amor au poste de président du syndicat.

- Election de Mr Ahmed Nabbaoui, Mr Nouredine Hajji, Mr Nejib Rekik et Mm Yesmine Jemour comme membres du bureau syndical.

2020S00197APSF2

Renouvellement du bureau du syndic.

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des copropriétaires de la Résidence Riadh Soukra 2, Rue Khaled Ibn El Walid 2045 L'Aouina du 19/1/2020, enregistré à la recette des finances de la Goulette sous le N° 20700471 quittance n° M008958, l'assemblée générale extraordinaire a élu Mr Rouissi Imed Président du syndicat. Mr Bambia Arbi Secrétaire Général. Mr Ghariani Abdelaziz Trésorier.

2020400463APSF2

Syndicat des copropriétaires de l'immeuble ELAMEN, sis en Av. Habib Bourguiba - Sokra - Ariana - Tunis

En vertu du PV de l'AGO du syndicat des copropriétaires de l'immeuble ELAMEN du 16 juin 2019, enregistré à la recette des finances le 26 septembre 2019, sous le n° 19806718, quittance M107390, un quitus a été accordé, sans réserve et à l'unanimité des voix, au syndic et au bureau syndical pour la période du 1 avril 2018 au 15 juin 2019.

L'AGO a ratifié l'élection d'un nouveau bureau syndical qui se compose de:

- Mr Bargaoui Aymen : Président du syndicat

- Mr Chalindi Samir : Trésorier

- Mr Khemakhem Athef : Membre

- Mr Tessoubi Abdessalem : Membre

2020400471APSF2

Syndic Résidence Malek

Ain Zaghouen Nord 2045 Tunis

MF : 1575463 EPN 000

Suivant PV en date du 15/02/2020, enregistré à la recette des finances de La Goulette le 17/02/2020, Quittance n°0017293, Enregistrement n°20700926. Il a été convenu :

- Approbation des états de gestion et quitus au président démissionnaire.

- Nomination de Mr Toumi Md Souhail comme nouveau président du comité syndical pour une durée de cinq ans.

2020400498APSF2

Convocation pour une assemblée générale élective

Le président du syndicat des copropriétaires de la résidence Montazah El Marsa - Ain Zaghouan informe l'ensemble des copropriétaires de la résidence que l'assemblée générale annuelle ordinaire élective se tiendra le dimanche 22 mars 2020 à 10h dans le grand hall de la résidence.

2020400499APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière âpres réduction de mise a prix de 40%

Etude Maître Moalla Lobna, immeuble alyssa centre 2 éme étage bureau n° 211 Sfax Créancier saisissant : Abderraouf ghorbel entant que syndic de la faillite de la société Amico pour la confection des vêtements prêts, son domicile élu bureau maitre Moalla Lobna sis rue Abou Kacem Chebbi immeuble Alyssa centre 2 ème étage bureau n° 211 Sfax

Débiteur saisi : Mounir Chtourou sis à l'avenue Habib Bourguiba, n° 30 entrée chtourou Sakiet Ezzit Sfax n° cin 01301691

Avocate poursuivante : Maître Moalla Lobna, rue abou kacem chebbi immeuble Alyssa centre 2 éme étage bureau n° 211 Sfax

Immeuble saisi : le 1/3 indivis d'un immeuble objet du titre foncier n° 20964 Sfax demeurant à environ 30 km nord ouest Sfax d'une surface 20380 mètres carrées 16/5/2019, les références de démarcation datées du 16/5/2019 déposant le volume Sfax 2019/1 sous le numéro 5192.

Mise à prix : La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à : sept mille deux cent soixante dinars (7.260.000 D) après réduction de la mise à prix de 40% Auquel s'ajoutent les frais et toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le un tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat et Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur.

Date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi premier avril deux mille vingt (1/4/2020) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de sfax 2.

Observations : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureau, pour de plus amples renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où a été déposé le cahier des charges, ou à l'étude de l'avocate poursuivante dont le bureau est sis à la rue Abou Kacem Chebbi immeuble Alyssa centre 2 ème étage bureau n° 211 Sfax.

2020X00312VEPA1

Vente aux enchères publiques après saisie immobilière

La poursuivante : Société d'Industries Métalliques Générale, société à responsabilité limitée, n° du registre de commerce B178031998 sise à zone industrielle Gabès.

Partie saisie : Société Chaux Elhama «SOCHA», n° registre de commerce B2297542013 sise à Chanchou Elhamma Gabès.

Avocat poursuivant : Maître Limam Mongi, Palmarium 3 bloc D 4ème étage cabinet n°401 Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité du titre foncier num 34711 Gabès, qui est un terrain clôturé semi rectangulaire d'une superficie d'environ 39957 mètres carrés situé à Chanchou Elhamma, gouvernorat Gabès ce terrain est bordé au nord par des terres blanches et au sud par la société Tafco pour les additifs alimentaires objet du titre foncier numéro 4233 et à l'EST, par une route principale, où se trouve l'entrée principale de l'usine et à l'ouest terre blanche.

La mise à prix : treize milliards de dinars quatre cent vingt neuf milles huit cent quatre vingt dix huit dinars (13.429.898.000) Dinars.

A ce prix s'ajoutent les frais de justice et les honoraires de l'avocat qui seront fixée par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le lundi 30 mars 2020 à 9 h et les heures qui suivent au tribunal de première instance de Gabés affaire numéro 633.

Observations : Pour la consultation du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de gabes situé à la rue Farhat Hached Gabès ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

Pour participer aux enchères il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié obligatoirement par un avocat.

Pour les étrangers non résidents il faut obtenir l'autorisation préalable des parties.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2020X00322VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, RC n°B187881996, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis qui a élu domicile chez Arab Debt Recovery sise à 5 rue Talleyrand 8ème étage 1002 Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961F/A/P/000.

Partie saisie :

1) Omar Ben Ammar Lahimer, titulaire de la CIN 03179735 demeurant à cité Chebbi Tozeur.

2) Abdessalam Ben Badreddine Hakika, titulaire de la CIN 03073171 demeurant à la rue Abou Kacem Chebbi Tozeur.

Propriété à vendre :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°1066 Tozeur dénommé «Al Izdihar» situé à l'avenue de Palestine emmenant à l'Aéroport de Tozeur - Nafta international connu sous le nom route El Hajij Tozeur, d'une superficie de 468 m², constituée d'un terrain planté par des arbres et comprenant un bâtiment sur la route de 3 magasins avec une entrée au milieu.

La superficie du 1er magasin est de 20.36 m², le 2éme d'une superficie de 20.61m² et le 3ème d'une superficie de 42.38 m².

Référence de l'origine de propriété (volume 02 Tozeur n°1168 date 22/01/2004).

Mise à prix :

Fixée à soixante neuf mille six cent dinars (69.600,000D) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Tozeur sis à route Nafta, le lundi trente mars deux mille vingt 30/3/2020 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires

administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Tozeur.

2020X00323VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie foncière

Le créancier : la recette des finances de Testour au nom de son représentant légal.

Le débiteur : Monsieur Khled Ben Ali Ben Mouhamed Chabbi C.I.N 02252033, pharmacien demeurant à rue Elbia Testour.

L'avocat responsable de la poursuite : Maître Dellai Jihene sise à rue Ali Bech Hamba Beja tel 98489124.

Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de 3843190 parts indivises soit 3848190 m 2 du titre foncier n. 13436 Béja, situé à Ain Ljamala 8 Km du TBORSOK rue principale n° 5 Béja, le terrain est à vocation agricole dans laquelle est bâtie une maison sur une surface de 70 m 2 dans une mauvaise situation liée par le service de STEG.

La mise à prix : est fixée à quatre vingt dix dinars (90.000 D) sans porter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Beja le jeudi 26/3/2020 à partir de 9 H du matin.

Pour les plus amples renseignements et consultations du cahier des charges s'adresser à l'étude de maitre Dellai Jihene au greffe du tribunal de 1ère instance de Béja.

Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

Ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné au moins le 1/3 de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un avocat.

2020400476VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître El Arbi Zarrouk

Avocat près la cour d'appel

48 Rue d'Iran, Tunis 2ème étage Bureau 7

Tel. : 55611011

MF : 1191497/H/P/000

Partie poursuivante : AMEN BANK, Société Anonyme, agissant par son représentant légal, dont le siège social est à Tunis Avenue Mohamed V, immatriculé au registre commercial au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B176041996.

Partie saisie : Mahmoud Ben Houcine Ben Mohamed Kammoun, titulaire de la CIN n°00483821, domicilié à 06 rue El Ghazali El Menzeh V, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître El Arbi Zarrouk, 48 rue D'Iran, Tunis 2ème étage bureau 7.

L'immeuble saisi : la propriété dénommée "Mahmoud" objet du titre foncier n°42426 El Mahdia. Elle consiste en un terrain quasi rectangulaire encadré en mur, sis à la zone industrielle de la municipalité Rgich gouvernorat El Mahdia. De la partie Ouest le terrain contient une construction de plafonnée en Dalle. Et sa surface en béton. La dite construction est composée d'un rez-de-chaussée à hauteur de six mètres. Elle est aménagée des dépôts pour lavage, entretien et réparations des équipements des véhicules. A la partie Est au fond et sur ladite construction on trouve un primer étage dallé non fini. La superficie totale de la construction y compris le premier étage non achevé est de 849 m² approximativement. La propriété comprend également dans la partie Kebla Est un dépôt, son plafond est de Charpente métallique endommagé pour .cause de négligence, sa superficie est de 131 m². La façade principale de la propriété sur la voie publique comprend trois petites constructions dallées. La première consiste en une chambre de gardiennage d'une superficie de 26 m², la deuxième consiste en un Kiosque d'une superficie dallée de 12 m² et la troisième consiste en une toilette d'une superficie de .18 m².

Mise à prix : La mise à prix du terrain est fixée à un million quatre vingt dix sept mille deux soixante dix dinars (1.097. 270 D, 000).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi le 23/3/2020 à 9 h et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Mahdia, sis à la ville Mahdia.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix ou la présentation d'un chèque certifié portant ledit montant, ou encore une garantie bancaire irrévocable dudit montant. Pour les étrangers il faut, le cas échéant, en outre, obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine tout au long de la journée.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Mahdia.

2020400487VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après rabais de 40%

Partie saisissante : la banque internationale arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Ghazouani Mohamed avocat dont le cabinet est au 08 rue de Kuweit, Lafayette, Tunis. M.F : PA1127125/T

Partie saisie : 1- Jalel Arfaoui titulaire de la CIN 04467012 demeurant au 02 impasse Ben Lellahom, rue Bouhmida, Tunis, en sa qualité de débiteur et copropriétaire.

2- Radhia Trabelsi titulaire de la CIN 02282229 demeurant au 02 impasse Ben Lellahom, rue Bouhmida, Tunis, en sa qualité de caution hypothécaire solidaire et copropriétaire.

Avocat poursuivant : Maître Ghazouani Mohamed Avocat à la cour d'appel, sis 08 rue du Kuweit Lafayette, Tunis M.F : PA1127125/T

Immeuble objet de poursuite : L'immeuble fait l'objet du titre foncier 60455 Tunis, appelé "Dar Ezzahra5" se compose, d'une maison d'une superficie de 60 m² situé à impasse Ben Lellahom numéro 14 Tunis, l'immeuble résidentiel est composé d'un plat au sol surmonté d'un rez-de-chaussée contenant 2 chambres, un couloir, un milieu nu, une cuisine, une toilette et une piste menant à l'étage supérieur et au toit. Quant à l'étage supérieur, il contient 1 chambre à coucher. L'ensemble du terrain sur lequel le bâtiment est construit est la parcelle n°4 du plan du lotissement. Son sol est complètement plat, bénéficiant de toutes les installations et équipements de base tels que l'électricité, le gaz, l'eau potable) les réseaux téléphoniques et le réseau de drainage sanitaire selon le plan d'aménagement urbain applicable dans une zone d'habitation ou commerciale par la municipalité, conforme aux spécifications, la construction est considérée de l'ancien type, la structure portante se compose de fondations qui mettent en œuvre les spécifications techniques appliquées et les murs de pierre et de brique en relation avec les planchers et sa toiture en béton armé et Alhordi et des plafonds en bois quant à la superstructure de la propriété, elle est constituée de murs en pierre conforme aux techniques des spécifications et d'ingénierie applicables dans le bâtiment en ce qui concerne les murs intérieurs et extérieurs, elles sont réalisés en pierres et en briques, en particulier pour les murs extérieurs d'une épaisseur de 35-45 cm et les divisions internes de monolithique d'une épaisseur de 10 à 20 cm, le revêtement du sol de la propriété est en glaçure ordinaire, et les murs de la salle de bain sont en faïence pour la porte principale, elle est en bon bois. Outre les fenêtres, elles sont en bois ordinaire (fenêtre persienne), et aussi les portes des toilettes sont en bois. Quant aux produits utilisés dans la peinture, ils sont de type eau et huile de type moyen, et il n'y a pas de décorations en gypse au plafond. Mise à prix après rabais : soixante huit milles cinq cents quatre vingt Dinars à qui s'ajoutent les frais taxés de la première adjudication évalués à trois milles huit cents dix dinars 767 millimes.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le mardi 24/3/2020 à 9h du matin et suivant au tribunal de première instance de Tunis.

Condition de visite : Peut s'effectuer tout les jours pendant les heures de travail.

2020400497VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts indivises dans un immeuble

Immatriculé objet du titre foncier n°15627 Béja

(1ère audience)

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus Le Grand - Tunis

Tel : 71.340.429

GSM : 98.351.552

1) Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A, MFU N° : 000110F, ayant son siège social au n°70-72 avenue Habib Bourguiba, - Tunis, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand - Tunis.

Le débiteur saisi :

Mr. Rachid Ben Brahim Hammami (C.I.N N° : 02304739), demeurant à l'avenue de l'environnement, Gubellat, -Béja-, ou bien : à la station "AGIL", route de Bouarada, Gubellat, - Béja ou bien : à l'avenue Habib Bourguiba, Gubellat, - Béja, ou bien : à la B.P n°22, route de Bouarada, Gubellat, - Béja.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat, (MF N° : 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

Selon les données du registre foncier :

La totalité des parts indivises soit 4931 parts revenants à titre de propriété aux débiteurs saisi dans l'immeuble sis à Gubellat, -Béja-, d'une superficie totale de 09 h 57 a 61 ça (95761 m²), fractionné en 95761 parts, dénommé "MONTARIO GUBELLAT I", faisant l'objet du titre foncier n°15627 Béja.

Selon le rapport d'expertise en date du 02/01/2019 établi par Mr. Mohamed Ali Hamdi, Mr. Mokhtar Ben Mustafa Toubel Les experts judiciaires en matière des affaires foncières en exécution de l'ordonnance sur requête rendue par le tribunal de 1ère instance de Béja en date du 17/7/2017 sous le n°22841 :

Les parts indivises saisies soit 4931 parts revenants à titre de propriété aux débiteurs saisi dans l'immeuble sis à Gubellat, -Béja-, d'une superficie

totale de 09 h 57 a 61 ça (95761 m²), fractionné en 95761 parts, dénommé "MONTARIO GUBELLAT I", faisant l'objet du titre foncier n°15627 Béja.

Il consiste en une parcelle de terrain sur laquelle sont construit plusieurs constructions à usage industrielle, administrative et habitation d'une superficie couverte totale de 3081 m² avec leurs dépendances (administration, dépôts, logements, silos).

Les plafonds sont faits par des dalles, du béton armé et de la tôle. L'état des constructions est acceptable dans l'ensemble. Les matériaux utilisés sont de qualité moyenne et parfois assez bien. L'immeuble est doté de tous les équipements tels que l'eau potable, l'électricité, ligne téléphonique, l'évacuation des eaux usagées et la route goudronnée.

Mise à prix :

Elle est fixée à deux millions cent quatre vingt mille trois cent vingt dinars (2.180.320,000 dinars), en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Béja sis à l'avenue Habib Bourguiba, -Béja-, le jeudi, deux avril deux mille vingt (02/4/2020), à partir de 9 heures (le cahier des charges est déposé le 4/02/2020 sous le n°533).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Béja sis à l'avenue Habib Bourguiba, -Béja-, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2020400501VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

la cour d'appel de Béja a statué dans l'affaire n°2600/411/2018 au profit de l'appelant Mohamed Fadhel Ben Abdelaziz Maghraoui Madini en disant acceptable le recours en appel principal et l'incident en la forme et au fond de réfuter le jugement du premier ressort en ce qui concerne la faillite du requérant du règlement et de statuer de nouveau par la constatation de la possibilité de son sauvetage en adoptant le programme de sauvetage suivant :fournit de la liquidité immédiate du titulaire de l'entreprise d'une valeur de cent trente mille dinars. Deuxièmement : Ordonnancement de la dette financière de la société pour le paiement des dettes de cinq cent cinquante-deux dinars, 187 millimes et de la dette bancaire franco-tunisienne de quatre cent trente et un mille neuf cent cinquante dinars et 527 millimes. La dette de la société arabe de Leasing de deux cent quatre-vingt quatre mille cent trois dinars, la dette de la banque internationale arabe de Tunisie de deux cent douze mille huit cent vingt-sept dinars et 964 millimes. La dette de la société tunisienne des céréales de cent treize mille six cent quarante-deux dinars et 384 millimes sur une période de deux ans avec deux ans de grâce et imposition d'excédent dans le ratio du marché financier avec l'ajout d'un point troisièmement : Ordonnancement de la dette de la société internationale de leasing s'élevant à trente et un mille huit cent quatre-vingt-cinq et 252 millimes sur une période de cinq ans avec imposition d'excédent dans le ratio du marché financier, avec l'ajout d'un point et deux ans de grâce Quatrièmement: paiement immédiat dès le prononcé du présent jugement pour la dette de la Caisse nationale de sécurité sociale de mille trois cent quarante dinars et 967 millimes et confirmation du jugement du premier ressort quant au surplus , charger l'expert M. Nizar Alouini pour le suivi de l'exécution de ce programme sous la supervision du juge contrôleur ,

M. Anis Khalifa et ordonner l'insertion de l'extrait du présent jugement au registre du commerce du requérant du règlement, ainsi que la publication au journal officiel de la République tunisienne à ses frais et en informer le Comité de suivi des institutions économiques.

2020T00235VEPA2

STE INDUSTRIE DE PROPRETE

Rue l'ile Cuba El Mourouj 4 Ben Arous

Suivant décision n°287 en date de 11/2/2020 émanant du tribunal de 1ère instance du tribunal de Ben Arous, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la STE INDUSTRIE DE PROPRETE.

Tout créancier doit présenter une liste des créances demandées avec les justificatifs nécessaires dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cette annonce au bureau de mandataire judiciaire Mr Ben Kilani Mohamed Salah : 11 Rue Belhassen Jrad Ariana. Tél : 71.712.995 / 94.387.027

2020400454VEPA2

Ouverture de procédures de distribution de fonds

Par ordonnance du juge chargé des requêtes de distribution des fonds et de l'ordre des créanciers au tribunal de première instance de Zaghouan en date du 30 janvier 2020 · ont été engagées les procédures de distribution des fonds consignés par le débiteur" Sté huilerie ETTAYSSIR"; société anonyme, sis à Jeradou Zaghouan ,titulaire de registre de commerce n° B 0612342008 et matricule fiscal n° 1039431 / J et affiliée à la CNSS sous le n° 292855 /12 d'un montant de soixante-quinze mille et cents dinars (75.100.000 dt) découlant du produit de la vente d'une saisie mobilière dont la propriétaire est la société susvisée.

Vu les pièces à l'appui versées au dossier notamment la quittance délivrée par la Trésorerie de la République Tunisienne n° R 005916 du 18/7/2017 relativement au montant de soixante quinze mille et cents dinars (75.100.000 dt) obtenue de la vente de la saisie susvisée.

Vu la pluralité de créanciers chacun des créanciers tout ayant droit est tenu de présenter au greffe du tribunal de première instance de Zaghouan des pièces à l'appui de sa créance en référence à l'affaire n°107 dans un délai de trente jours à compter de la date de parution au journal Officiel «ou de le communiquer par lettre recommandée . A défaut de quoi son droit sera déchu de cette participation.

Il est tenu également, ce faisant de demander la compensation par voie d'avocat dont le cabinet sera valablement le domicile élu du créancier lequel soumettra une demande de compensation où il précisera les raisons du privilège de sa dette le cas échéant. Le présent avis est fait en application des dispositions des articles 466 467 et 468 du code des procédures Civile et commerciale.

2020400467VEPA2

Clôture de la faillite

SOCIETE TRIANGLE GEST

Siège social : Avenue 14 janvier immeuble Eddahich Bizerte nord 7000

R.C : B0422922005

MF : 0916159P

Suite à la décision de tribunal de première instance de Bizerte rendue le 21/10/2019, il a décidé la clôture des procédures de la faillite concernant la société Triangle Gest objet de jugement n° 779, toute en ordonnant le syndic de la faillite maitre Ezzeddine Habib de publier cette décision conformément à la loi.

2020400473VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 12 mars 2001

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Identifiant Unique: 0723761G/M/N/000

Les actionnaires de SICAV OPPORTUNITY- Société d'Investissement à capital Variable sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le Jeudi 16 avril 2020 à 17h00 au siège social de BIAT ASSET MANAGEMENT, sis à l'Immeuble Youssef Towers, Bloc A, Rue du Dinar, Les Jardins du Lac II et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2019

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant l'exercice clos le

31/12/2019

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019

4- Approbation des conventions règlementées

5- Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2019

6- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2019

7- Fixation du montant des jetons de présence

8- Pouvoirs pour accomplissement des formalités

2020R00324SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV PROSPERITY

Société d'Investissement à Capital Variable Agrément du Ministre des Finances du 25/1/1994

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Identifiant Unique : 0492665X/M/N/000

Les actionnaires de SICAV PROSPERITY- Société d'Investissement à capital variable sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le Jeudi 16 avril 2020 à 16h30 au siège social de BIAT ASSET MANAGEMENT, sis à l'Immeuble Youssef Towers, Bloc A, Rue du Dinar, Les Jardins du Lac II et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31.12.2019

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant l'exercice clos le

31/12/2019

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019

4- Approbation des conventions règlementées

5- Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2019

6- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019

7- Fixation du montant des jetons de présence

8- Pouvoirs pour accomplissement des formalités

2020R00326SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «Haifa pour le Développement et l'Investissement»

Société anonyme au capital de 5.315.000 dinars

Siège social : Immeuble Mirmar Business City, Bloc B, Appartement 4.6, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis

I.U : B0321322019

RNE : 1605717B

Messieurs les Actionnaires de la Société «Haifa pour le Développement et l'Investissement» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le samedi 21 mars 2020 à 9h30, au Salon de Thé «ken Zaman» sis 119 rue de Tunis, Jendouba, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents à l'exercice

2019 et approbation des états financiers de l'exercice 2019 et des conventions réglementées

3- Quitus aux administrateurs pour leur gestion afférente à l'exercice 2019

4- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2019

5- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

6- Questions diverses

2020R00330SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

Société «Haifa pour le Développement et l'Investissement»

Société anonyme au capital de 5.315.000 dinars

Siège social : Immeuble Mirmar Business City, Bloc B, Appartement 4.6, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis

I.U : B0321322019

RNE : 1605717B

Messieurs les Actionnaires de la Société «Haifa pour le Développement et l'Investissement» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi 21 mars 2020 à 12h, au Salon de Thé «ken Zaman» sis 119 rue de Tunis, Jendouba, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Réduction et augmentation du capital social de la société

2- Modifications corrélatives dans les statuts

3- Changement de siège social (accord de principe)

4- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2020R00331SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire convoquée extraordinairement

Société Touristique de L'Ile de Djerba

S.A. au capital de 24 700 000 dinars

Siège social : Angle rue du métal et rue des entrepreneurs

ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique RNE : 0040782P

RC: B163531996

N° Affiliation CNSS : 81731/57

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Touristique de L'Ile de Djerba, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire convoquée extraordinairement qui se tiendra le Lundi 16 Mars 2020 à 10 heures au siège social sis à l'immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II – 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Vacance d'un poste d'administrateur,
- Nomination d'administrateurs,
- Délégation des pouvoirs.

2020R00335SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SUD

Société anonyme

Au capital de 21.549.800 Dinars

Siège social : Résidence l'Etoile du Nord Bloc A - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

RC : B114642001

MF : 756308S/A/M/000

CNSS : 00186995-76

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Développement Touristique du Sud (Sodet Sud) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 19 mars 2020 à 9h30, au siège de la société, sis au Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Résidence l'Etoile du Nord Bloc A, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire concernant l'activité de la société durant l'exercice 2019 ;

2) Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2019;

3) Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31/12/2019 ;

4) Approbation des opérations et des conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;

5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2019 ;

6) Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la Société.

2020R00364SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SUD

Société anonyme

Au capital de 21.549.800 Dinars

Siège social : Résidence l'Etoile du Nord Bloc A - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

RC : B114642001

MF : 756308S/A/M/000

CNSS : 00186995-76

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Développement Touristique du Sud (Sodet Sud) sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 19 mars 2020 à 11h, au siège de la société, sis au Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Résidence l'Etoile du Nord Bloc A, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Se prononcer sur la continuité de l'activité de la société;

2. Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la Société.

2020R00365SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

Société d'investissement à capital variable

Régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Parue au JORT n°59 du 24 juillet 2001

Agrément du ministre des finances du 8 septembre 1999

Identifiant unique au registre national des entreprises : 0707402R

Matricule fiscal : 0707402R/N/M/000

Siège social : Immeuble Fekih, rue des lacs de Mazurie-les Berges du Lac - 1053 Tunis

Les actionnaires d'«ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV», sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 25 mars 2020 à 11H au siège social d'«Attijari Bank», sis au 24, rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée générale,

- Examen du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2019,

- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019,

- Approbation du rapport du conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2019,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation des résultats,

- Allocation de jetons de présence au titre de l'exercice 2019,

- Nomination d'un administrateur.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «Attijari Gestion» sis à l'immeuble FEKIH - Rue des Lacs de Mazurie - 1053 - Les Berges du Lac - Tunis.

2020R00366SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

Du 17 mars 2020

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 Dinars

Dont le siège social est à Tunis, 34 rue Hédi Karray - centre urbain nord, 1004 El Menzah IV- Tunis

Identifiant Unique : 0908910/A

N° d'Affiliation CNSS : 340903-45

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME), société anonyme au capital de 100.000.000 Dinars (Identifiant unique RNE n°0908910A) et dont le siège social est situé au, 34 rue Hédi Karray - centre urbain nord, 1004 El Menzah IV- Tunis, sont invités à se réunir, le mardi 17 mars 2020 à 9 heures au siège de la Banque, en une assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des modes et délai de convocation à l'assemblée générale ordinaire ainsi que sa date.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la Banque pour l'exercice 2018.

3- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du rapport spécial visé par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

4 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Banque pour l'exercice 2018 et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

5- Quitus aux administrateurs,

6- Approbation des conventions visées par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

7- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

8- Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018.

9- Autorisation du Conseil d'Administration, pour une période d'une année, à contracter des emprunts extérieurs dans la limite de cent (100) millions de dinars pour le total des montants des emprunts à contracter.

10- Approbation de nomination d'un administrateur indépendant au Conseil d'Administration.

11- Désignation d'un co-commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

12- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publicité légale.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'assemblée.

2020R00369SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

du 17 mars 2020

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

Société anonyme au capital de 100.000.000 Dinars

Dont le siège social est à Tunis, 34 rue Hédi Karray - centre urbain nord, 1004 El Menzah IV- Tunis

Identifiant Unique : 0908910/A

N° d'Affiliation CNSS : 340903-45

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME), société anonyme au capital de 100.000.000 Dinars (Identifiant unique RNE n°0908910A) et dont le siège social est situé au, 34 rue Hédi Karray - centre urbain nord, 1004 El Menzah IV- Tunis, sont invités à se réunir, le mardi 17 mars 2020 à 11 heures au siège de la Banque, en une assemblée générale extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décider la non dissolution de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'assemblée.

2020R00370SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la

Société «L'Evolution Economique» en liquidation

M.F : 4575E/P/M/000

R.N.E : B119951997

Messieurs les actionnaires de la Société «L'Evolution Economique» en liquidation, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 30 mars 2020 à 11 h au bureau du liquidateur de la société, sis au 92 rue 8600 Charguia I Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport moral et financier du liquidateur arrêtés au 31/12/2019

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31/12/2019

3. Quitus au liquidateur.

4. Pouvoirs aux formalités.

2020R00371SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Nationale de Distribution des Pétroles "Agil"

Société anonyme

Au capital de 96.500.000 dinars

Siège social : Avenue Mohamed Ali Akid Cité Olympique 1003 El Khadra Tunis

La Société Nationale de Distribution des Pétroles à l'honneur d'inviter ses actionnaires à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra mardi 17 mars 2020 à 09 h à l'hôtel Sheraton Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale.

2. Approbation de la nomination des membres du conseil d'administrations.

3. Lecture du rapport du conseil d'administration concernant l'activité de la société pour l'exercice 2018.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

5. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes de l'exercice 2018.

6. Approbation du rapport d'activité de la société et les états financiers de l'exercice 2018.

7. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2018

9. Lecture du rapport des commissaires aux comptes concernant les états financiers consolidés de l'exercice 2018

10. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2018.

11. Quitus aux administrateurs

12. Détermination des jetons de présence des membres du conseil.

13. Détermination des jetons de présence des membres du comité permanent d'audit.

14. Nomination des deux commissaires aux comptes pour les exercices 2019/2020/2021.

2020R00375SANB3

Convocation de L'A.G.O

Sté kyranis S.A

52 Avenue Charles Nicole - Tunis

I. Unique = 1099759/P

Les actionnaires de la Sté Kyranis sont invités à L'assemblée générale qui se tiendra le 23 Mars 2020 à 10h au siège de la société et ce pour :

- Nomination des membres du C.A

- Mettre fin à l'administration judiciaire

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2018-2019 et 2020

- Questions diverses.

2020X00313SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Industrielle Oléicole Sfaxienne - Zitex «SIOS-ZITEX»

SA au capital de 2 425 000 dinars

Siège social : Route de Gabès km 2 Sfax

RC : B111565199

MF : 011236 E

CNSS N° : 019110-01

Les actionnaires de la Société Industrielle Oléicole Sfaxienne ZITEX, sont convoqués pour assister le samedi 28 mars 2020 à 10 heures du matin, au siège social de la société à l'assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2018-2019.

2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

3/Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

4/ Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2018-2019.

5/ Quitus aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

6/ Affectation des résultats de l'exercice 2018-2019.

7/ Lecture du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2018-2019.

8/ Lecture du l'apport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2018-2019.

9/ Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2018-2019.

10/ Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

11/ Nomination du commissaire aux comptes.

12/ Questions diverses.

2020X00320SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tuniso-Emiratie SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du CMF N° 45/2006 du 8 novembre 2006

Siège social : 5 bis, Rue Mohamed Badra, 1002 Tunis

MF : 09888022V

Messieurs les actionnaires de la Tuniso-Emiratie SICAV, sont Invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 6 avril 2020 à 10h au siège de la société sis au 5

bis, Rue Mohamed Badra, 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2019;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019;

3- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019;

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019;

5- Fixation des jetons de présence.

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2020400492SANB3

Convocation à l'assemblée des actionnaires extraordinaire

AGRI BUSINESS COMPANY

Société anonyme

Au capital de 7 500 000 dinars

Siège social : Zone industrielle Ezzahra impasse Amman 2034 Ben Arous

I.U : 0633423P

M. Les actionnaires ;

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale extraordinaire de notre société qui sera réunie le 3/4/2020, à 9h, au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social en numéraire

- Mise à jour des statuts

- Pouvoir à donner pour l'accomplissement des formalités

- Questions diverses.

2020400505SANB3

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire

«OOREDOO TUNISIE»

Société anonyme

Capital social de 359.172.000 Dinars

Siège social : Les Jardins du Lac - 1053 Les Berges du Lac

Identifiant unique : 789012H

Messieurs les Actionnaires de la Société «Ooredoo Tunisie» sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 12 mars 2020 à 14 heures, au siège social de la société sis aux Jardins du Lac - 1053 Les Berges du Lac.

Cette assemblée générale ordinaire aura à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des procédures de convocation des actionnaires à l'assemblée générale annuelle

- Approbation du rapport du Conseil sur l'activité ayant trait à l'exercice clos an 31/12/2019

- Approbation des Etats Financiers ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2019

- Lecture et approbation du Rapport Général des commissaires aux comptes ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2019

- Approbation des conventions réglementées énumérées dans le Rapport Spécial des commissaires aux comptes, conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

- Approbation des dividendes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2019 et de leur distribution

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice clos au 31/12/2019

- Approbation de la rémunération des administrateurs pour l'exercice clos au 31/12/2019

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Nomination du commissaire aux comptes pour une durée de trois années

- Divers

- Pouvoirs.

2020400506SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Dénomination : Polyclinique Internationale Les Narcisses

Forme juridique : SA

RC : B2441262012

MF : 1236746B/NM/000

CNSS : 562106-88

Siège social : KMC, AM2 Bd de l'Ere Nouvelle - 2001 Nasr 2

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer tous les actionnaires en AGO qui se tiendra le 16 mars 2020 à 16H à la salle de réunion de la mezzanine de la Polyclinique, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation pour contracter un emprunt bancaire.

2- Questions diverses.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et règlementaires sont tenus à la disposition des actionnaires à la direction de la clinique pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

2020400514SANB3

DEFONTAINE TUNISIE S.A

55 Rue Fouchana

Z.I Mghira - 2082 Fouchana

Capital social : 600.000 DT

CNSS : 083099-67

MF : 0029978

Les actionnaires de la société DEFONTAINE TUNISIE, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu mardi le 10

mars 2020 à 10 H au siège social de la société sis 55 Rue Fouchana Z.I Mghira 2082 Fouchana et ce en vue de délibérer l'ordre du jour suivant : Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018/2019 arrêté au 30/9/2019. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018/2019 arrêté au 30/9/2019. Approbation du rapport de gestion établi par le C.A pour l'exercice 2018/2019 arrêté au 30/9/2019. Approbation des états financiers de l'exercice 2018/2019 et affectation des résultats de l'exercice clos au 30/9/2019, Approbation des résolutions du conseil d'administration, Quitus aux administrateurs pour la gestion pour l'exercice clos au 30/9/2019. Nominations et Mise à jour des administrateurs. Pouvoir pour formalités. Questions diverses.

2020400515SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation

Société M.B.C Négoce Sarl

Matricule fiscal : 13445870 M/A/M/000

Capital social de 250.000 dinars

Siège social : Avenue El Arbie Zarouk 8000 Nabeul

Tous les associés de la «Société M.B.C Négoce Sarl» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 12/3/2020 à 10h au siège de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat du gérant de la société.

- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes.

- Arrêtés des états financiers.

2020R00358SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société bar de Sfax-Sarl

14 avenue Hédi chaker Tunis

Matricule fiscal 0001654/P/M/000

Registre de commerce B127651998 du 21/2/1998

CNSS : 35947 -57

Ordre de jour

- Résultat de l'exercice 2019

Messieurs les associés de la société bar de Sfax sont convoqués à L'AG. qui aura lieu le 3 Avril 2020 à 8.30 h au siège social de la société pour statuer sur les résultats de l'exercice 2019.

2020400474SRLB3

Autres sociétés

Convocation

Société Mutuelle de Base de Service Agricole AL IKLAA El Hamma

Mat fiscal : 622217/A/N/M/000

CNSS : 218038-79

Les actionnaires de la société Mutuelle de Base de Services Agricoles Al Iklaa El Hamma sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le : 19/3/2020 à 9 h du matin au siège social, à l'effet de lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour les exercices 2016 et 2017 lecture et approbation des états financiers pour les exercices 2016 et 2017, lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes pour les exercices 2016 et 2017, quitus aux administrateurs, voter le un tiers du conseil administratif, renouvellement du mandat du commissaire aux comptes selon la loi et questions diverses.

2020X00318SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société "Maille Concept International" "M.C.I" dont le siège social est situé à la rue Jamel Eddine El Afghani à la zone industrielle Poudriérel, Sfax ville - 3002- Sfax, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°376 en date du 26 décembre 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection, situé à l'adresse citée ci-dessus, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux siège du gouvernorat de Sfax et de la municipalité de Sfax.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sfax ou le président de la municipalité de Sfax ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société SERIOPLAST TUNISIA dont le siège social est situé à la route de Gabès km 9 la zone industrielle de Thyna Sfax a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°299 en date du 4 novembre 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et

d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des produits d'emballage en plastique située à l'adresse ci-dessus et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat ou de la municipalité.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Sfax ou le président de la municipalité de Thyna ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société, Afrique Acier "S.AF.AC" dont le siège social est situé à proximité de la route de Mornag au Km 7.2 - 2013 Ben Arous, a présentée une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°351 en date du 6 décembre 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de fabrication d'acier et de laminage des métaux, située à proximité de la route nationale n°2 "GP2" au kilomètre 15 à la zone industrielle de Sbikha du gouvernorat de Kairouan et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Kairouan ou de la municipalité de Sbikha.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Kairouan ou le Président de la Municipalité de Sbikha ou le Directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis aux créanciers Liquidation de la société et nomination de liquidateur

Société Clean Services

SARL au capital social de 5000 dinars

Identifiant unique 0385147E

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 Septembre 2019, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 11 décembre 2019 et dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 15 Janvier 2020 sous le n° 20203278, il a été décidé la liquidation de la société à partir de la date de cette assemblée et la nomination de Madame Sonia CHEOUR en qualité de liquidateur.

Le liquidateur invite les créanciers pour inscrire leurs dettes avec la remise des justificatifs à son Etude sise à l'Immeuble Majus, Rue du Lac Annecy 3ième Etage Les berges du Lac 1 Tunis. A cet effet, à contacter le liquidateur au 22319283.

2020T00234DIVD2

Publicité complémentaire

Gouvernorat de TUNIS

Demande de mise à jour n°42389

En vertu de la demande de mise à jour n°42389 présentée au tribunal foncier par maître Boubaker Farhati au nom de la société de promotion des logements sociaux visant à l'immatriculation de la vente établie par Mme Mehrzia Bent Khamiss Bouchoucha à son profit et au profit de ses enfants Souad Stay ; Ali Stay; Habib Stay ; Fathi Stay; Khaled Stay et Jalila Stay conformément à la procuration enregistrée à la recette des finances de l'avenue de la Liberté le 22 avril 2002 et M. Abdelatif Ben Belgassem Ben Mohamed Salah Makhloufi à son profit et au profit de ses enfants mineurs Ahmed; Rahma et Ramzi en vertu de l'ordonnance de tutelle rendue par le président du tribunal de première instance de Tunis en date du 14/4/2002 sous le n°50553 au profit de la société de promotion des logements sociaux SPROLS et de rapporter son objet sur l'intégrité du titre foncier n°52823 Tunis notamment radiation du droit d'usufruit inscrit au profit de l'italien FERASSI ROCCO au titre foncier n°52823 Tunis.

Attendu que suite à la consultation dudit titre foncier il s'est avéré le transfert de la propriété des propriétaires du titre au profit de la société de promotion des logements sociaux SPROLS notamment la disparition de l'entrepôt du fourrage et du puits objet du droit d'usufruit revenant à l'italien FERASSI ROCCO.

Attendu devant la disparition du droit d'usufruit et à défaut de présentation de l'acte de décès de l'italien FERASSI ROCCO l'usufruitier le tribunal à ordonner la publicité de la demande de mise à jour n°42389 sous forme de publicité complémentaire.

Tout ayant droit peut s'opposer à cette demande ou intervenir dans son objet devant le tribunal foncier de Tunis dans un délai de 60 jours à compter de la date sa notification.

2020R00359DIVD2

Avis

Le délégué, président de la Commune EChrayaa - Machrek Ech Chams informe tous les propriétaires d'immeubles quelqu'en soit la nature ou leurs mandataires de ces immeubles, qu'en application des dispositions du code de la fiscalité locale promulguée par la loi n°11/1997 du 3 février 1997, les opérations de recensement général des immeubles bâtis à usage d'habitation, des terrains non bâtis et des immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle ou commerciale ou professionnelle au titre de la période 2017/2026 sont clôturées- dans l'ensemble des zones territoriales relevant de la Commune EChrayaa - Machrek Ech Chams.

2020R00362DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Olfa Chihaoui titulaire de la CIN n°00793045 déclare la perte de l'acte de propriété n°19189 objet du titre foncier n°145150 Tunis sise à cité Ebnou Sina Ouardia.

Une attestation de perte a été délivrée sous n°125 du 20/02/2020 par la sécurité nationale de Hammam-lif.

2020R00372DIVD2

Perte de titre de propriété

Nous, Mohamed Ben Abdelaziz Dimassi annonçant la perte du titre de propriété numéro 15/75858 établi le 24 avril 2019 objet du titre foncier numéro 44171 Monastir.

De ce fait nous avons établi une attestation de perte au poste de police de cité Erriadh à Ksar Hellal en date du 18 Février 2020 sous le numéro 44.

2020S00196DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Abdeljalil Ben Meftah Ben Salem SARAY, titulaire de la CIN n° 03927548, déclare la perte de l'acte de propriété n° 38481 objet du titre foncier N°31022 Mahdia, sise à Ouled Amor délégation de Ouled Chamekh gouvernorat de Mahdia.

Une attestation de perte a été délivrée sous n° 865 du 19/2/2020 par la poste de la garde nationale de Ouled Chamekh.

2020S00202DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Amor Bougattas dispose de l'immeuble en vertu du titre foncier n°82978 Monastir situé à Beni Hassen nord Monastir. Ce dernier l'a hérité suite à la mort de sa sœur Rkaya Bougattas qui a acheté de son mari avant sa mort «El Habib El Hadj Mohamed Hamrouni en vertu de l'acte daté le 26/4/2013.

L'acte du décès de monsieur El Habib El Hadj Mohamed Hamrouni a été inscrit au niveau du titre foncier précité. Mme Wassila Hamrouni qui dispose des parts avec d'autres héritiers a perdu le titre de propriété n°53902/15 daté le 6/9/2016. Un certificat de la perte n°2093 a été établi par le chef de la garde de Beni Hassen daté le 18/11/2019.

2020S00210DIVD2

Distribution des fonds

Monsieur Ghorbel Moncef, le liquidateur de la société SFAX ALU.SSA identifiant unique 1290432 R. en cours de liquidation annonce par le présent avis qu'il a été décidé de distribuer des fonds disponibles qui résultent des opérations de liquidation de la société Sfax ALU. SSA. entre les ayants droits. Toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de quatre vingt dix jours à compter de la date de parution du dernier avis, conformément au paragraphe 2 de l'article 46 du code des sociétés commerciales, auprès du liquidateur sis à la Route de gab's km 2.5 Sfax.

2020X00317DIVD2

Avis

Monsieur Hbib Kanab annonce qu'il possède un terrain d'une superficie de dix-huit Marjaa situé à route de Mahdia Km 16 provenant par l'acte d'achat qui était fait le 4 Avril 2018 enregistré à Sakiet Eddaier le 24 Avril 2018 n°MO27600 rédigé par les deux notaires Mounir Dammak et Khaled Ben Hmida, il a perdu l'acte de pocession et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sis à Sakiet Eddeir Sfax et ce, dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2020X00324DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n°2019402467SRLB2 parue au JORT Annonces Légales, n°67 du 28 juin 2019

Lire : Société Anonyme, SINDBAD TRANSWORLD SERVICE

Au lieu de :

SARL, SINDBAD TRANSWORLD & SERVICES.

2020R00357RECZ9

SICAV OPPORTUNITY

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF				
AC1	**PORTEFEUILLE TITRES**	**AC1**	**398,074.449**	**531,680.899**
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		338,790.796	463,222.051
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		31,461.125	31,191.414
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		27,822.528	37,267.434
AC2	**PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES**	**AC2**	**146,144.208**	**238,055.923**
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		146,066.397	234,592.365
AC2-B	DISPONIBILITES		77.811	3,463.558
AC3	**CREANCES D'EXPLOITATION**	**AC3**	**56,347.736**	**15,379.997**
AC3-A	CREANCES D'EXPLOITATION		56,347.736	15,379.997
TOTAL ACTIF			**600,566.393**	**785,116.819**
PASSIF				
PA1	**OPERATEURS CREDITEURS**	**PA1**	**1,067.821**	**1,364.562**
PA2	**AUTRES CREDITEURS DIVERS**	**PA2**	**19,646.565**	**22,299.858**
TOTAL PASSIF		**PA**	**20,714.386**	**23,664.420**
ACTIF NET			**579,852.007**	**761,452.399**
CP1	**CAPITAL**	**CP1**	**584,795.880**	**771,264.034**
CP2	**SOMMES CAPITALISABLES**	**CP2**	**-4,943.873**	**-9,811.635**
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-5,871.116	-10,135.653
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		927.243	324.018
ACTIF NET			**579,852.007**	**761,452.399**
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			**600,566.393**	**785,116.819**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin officiel du CMF

SICAV OPPORTUNITY
ETAT DE RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

	ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
PR1	**REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**	**PR1**	**17,005.928**	**19,465.012**
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		15,429.940	16,466.485
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1,575.988	2,998.527
PR2	**REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**	**PR2**	**11,524.293**	**6,190.768**
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		11,524.293	6,190.768
REVENUS DES PLACEMENTS			**28,530.221**	**25,655.780**
CH1	**CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**	**CH1**	**-15,265.117**	**-16,920.020**
REVENU NET DES PLACEMENTS			**13,265.104**	**8,735.760**
CH2	**AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**	**CH2**	**-19,136.220**	**-18,871.413**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-5,871.116**	**-10,135.653**
PR4	**REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION**		**927.243**	**324.018**
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			**-4,943.873**	**-9,811.635**
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-927.243	-324.018
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-29,453.268	-10,656.006
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		-10,888.900	49,014.281
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-1,927.260	-2,781.733
RESULTAT NET DE LA PERIODE			**-48,140.544**	**25,440.889**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin officiel du CMF

SICAV OPPORTUNITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

	DESIGNATION	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
AN1	**VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION**	**-48,140.544**	**25,440.889**
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	-5,871.116	-10,135.653
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-29,453.268	-10,656.006
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	-10,888.900	49,014.281
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-1,927.260	-2,781.733
AN2	**TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL**	**-133,459.848**	**20,998.639**
	SOUSCRIPTIONS	**1,338,369.031**	**1,148,973.699**
AN2-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	1,149,300.000	936,000.000
AN2-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	181,887.768	193,821.534
AN2-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	12,071.546	24,314.205
AN2-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	-4,890.283	-5,162.041
	RACHATS	**-1,471,828.879**	**-1,127,975.060**
AN2-F	CAPITAL (RACHATS)	-1,265,200.000	-915,400.000
AN2-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-199,157.515	-194,282.035
AN2-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	-13,288.890	-23,779.084
AN2-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	5,817.526	5,486.059
VARIATION DE L'ACTIF NET		**-181,600.392**	**46,439.528**
AN3	**ACTIF NET**		
AN3-A	DEBUT DE PERIODE	761,452.399	715,012.871
AN3-B	FIN DE PERIODE	579,852.007	761,452.399
AN4	**NOMBRE D'ACTIONS**		
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	6,341	6,135
AN4-B	FIN DE PERIODE	5,182	6,341
VALEUR LIQUIDATIVE			
A-	DEBUT DE PERIODE	120.083	116.546
B-	FIN DE PERIODE	111.897	120.083
AN5	**TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE**	**-6.82%**	**3.03%**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin officiel du CMF

2020R00325BCFA5

SICAV PROSPERITY
BILAN COMPARES AU 31-12-2019

	BILANS COMPARES	NOTE	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF				
AC1	**PORTEFEUILLE TITRES**	AC1	**4,702,261.716**	**8,562,592.822**
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1,292,829.985	2,283,917.070
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		3,128,759.099	5,722,952.545
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPCVM)		**280,672.632**	555,723.207
AC2	**PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES**	AC2	1801868.938	**2,973,580.132**
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		1,801,815.189	2,973,298.127
AC2-B	DISPONIBILITES		53.749	282.005
AC3	**CREANCES D'EXPLOITATION**	AC3	**40,141.435**	**52,292.645**
TOTAL ACTIF			**6,544,272.089**	**11,588,465.599**
PASSIF				
PA1	**OPERATEURS CREDITEURS**	PA1	**8,479.696**	**14,149.768**
PA2	**AUTRES CREDITEURS DIVERS**	PA2	**24,380.155**	**85,071.813**
TOTAL PASSIF		PA	**32,859.851**	**99,221.581**
ACTIF NET			**6,511,412.238**	**11,489,244.018**
CP1	**CAPITAL**	CP1	**6,310,223.994**	**11,198,595.113**
CP2	**SOMMES DISTRIBUABLES**	CP2	**201,188.244**	**290,648.905**
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		255,704.443	247,833.206
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		-54,516.199	42,815.699
ACTIF NET			**6,511,412.238**	**11,489,244.018**
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			**6,544,272.089**	**11,588,465.599**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin officiel du CMF

SICAV PROSPERITY
ETAT DE RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

	ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	Excercice clos au 31/12/2019	Excercice clos au 31/12/2018
PR1	**REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**	**PR1**	**240,760.513**	**243,660.134**
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		64,682.585	73,374.440
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		176,077.928	170,285.694
PR2	**REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**	**PR2**	**174,313.015**	**178,292.830**
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		47,972.830	39,793.970
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		46,131.318	51,480.338
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PALCEMENTS (DEPOT A TERME)		80,208.867	87,018.522
	REVENUS DES PLACEMENTS		**415,073.528**	**421,952.964**
CH1	**CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**	**CH1**	**-127,093.567**	**-144,938.256**
	REVENU NET DES PLACEMENTS		**287,979.961**	**277,014.708**
CH2	**AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**	**CH2**	**-32,275.518**	**-29,181.502**
	RESULTAT D'EXPLOITATION		**255,704.443**	**247,833.206**
PR4	**REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION**		**-54,516.199**	**42,815.699**
	SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		**201,188.244**	**290,648.905**
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		54,516.199	-42,815.699
PR4-B	VARIAT.DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-129,695.592	53,730.742
PR4-C	+/- VALUE REALISEES SUR CESSION DE TITRES		32,749.217	154,544.657
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-3,838.465	-7,917.877
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**154,919.603**	**448,190.728**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin officiel du CMF

SICAV PROSPERITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

	DESIGNATION	Période du Exercice Clos au 31/12/2019	Période du Exercice Clos au 31/12/2018
AN1	**VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION**	**154,919.603**	**448,190.728**
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	255,704.443	247,633.206
AN1-B	VARIAT.DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-129,695.592	53,730.742
AN1-C	+/- VALUE REALISEES SUR CESSION TITRES	32,749.217	154,544.657
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-3,838.465	-7,917.877
AN2	**TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL**	**-5,132,751.383**	**3,778,231.057**
	SOUSCRIPTIONS	**1,327,660.477**	**8,543,067.580**
AN2-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	1,040,600.000	6,787,300.000
AN2-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	173,096.592	1,204,432.635
AN2-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	101,160.233	441,544.226
AN2-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	12,803.652	109,790.719
	RACHATS	**-6,460,411.860**	**-4,764,836.523**
AN2-F	CAPITAL (RACHATS)	-5,045,700.000	-3,777,900.000
AN2-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-856,882.502	-674,192.208
AN2-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-490,509.507	-245,769.295
AN2-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-67,319.851	-66,975.020
	VARIATION DE L'ACTIF NET	**-4,977,831.780**	**4,226,421.785**
AN3	**ACTIF NET**		
AN3-A	DEBUT DE L'EXERCICE	11,489,244.018	7,262,822.233
AN3-B	FIN DE L'EXERCICE	6,511,412.238	11,489,244.018
AN4	**NOMBRE D'ACTIONS**		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	90,379	60,285
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	50,328	90,379
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	127.122	120.474
B-	FIN DE L'EXERCICE	129.379	127.122
AN5	**TAUX DE RENDEMENT**	**1.78%**	**5.52%**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin officiel du CMF

2020R00327BCFA5

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus